

TRENTIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

SÉANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)

- Date : jeudi 30 novembre 2023

Ouverture : 10 h 20
Clôture : 11 h 05
- Président : S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Président en exercice de l'OSCE
- Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

Le Président a ouvert officiellement la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

S. E. M. Dimitar Kovačevski, Premier Ministre de la Macédoine du Nord, a prononcé une allocution à la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Président

L'ordre du jour de la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est annexé au présent journal (annexe 1).

1 Comporte des corrections apportées à la traduction des annexes 2, 6, 8, 12, 15 et 22 ainsi qu'à la traduction des pièces jointes 1 et 5 à la décision 2/23, de la pièce jointe 2 à la décision 3/23, des pièces jointes 1 et 2 à la décision 4/23 et de la pièce jointe 3 à la décision 5/23.

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE
L'OSCE

S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord et Président en exercice de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion (MC.DEL/59/23).

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M^{me} Pia Kauma, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE
L'OSCE

S. E. M^{me} Helga Maria Schmid, Secrétaire générale de l'OSCE, a prononcé une allocution à la réunion (MC.GAL/3/23).

4. Prochaine séance :

Jeudi 30 novembre 2023, à 11 h 10, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : jeudi 30 novembre 2023

Ouverture : 11 h 10
Clôture : 13 h 40

2. Président : S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS

Ouzbékistan, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (MC.DEL/20/23), Finlande (annexe 2), Suède (MC.DEL/8/23 OSCE+), Allemagne (MC.DEL/3/23), Royaume-Uni (MC.DEL/1/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (MC.DEL/2/23), Pays-Bas (MC.DEL/35/23 OSCE+), Luxembourg, Kazakhstan (MC.DEL/27/23 OSCE+), France (MC.DEL/6/23 OSCE+), Canada (MC.DEL/16/23), Irlande (MC.DEL/46/23), Hongrie, Portugal (MC.DEL/30/23 OSCE+), Norvège (MC.DEL/11/23), Fédération de Russie (MC.DEL/5/23), Danemark, Albanie (MC.DEL/17/23 OSCE+), Suisse (MC.DEL/18/23 OSCE+), Autriche, Bosnie-Herzégovine, Türkiye

4. Prochaine séance :

Jeudi 30 novembre 2023, à 15 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : jeudi 30 novembre 2023

Ouverture : 15 h 20
Clôture : 18 h 25

2. Président : Ambassadeur Igor Djundev, Représentant permanent de la Macédoine du Nord auprès de l'OSCE
M^{me} Hilda Kolevska (Macédoine du Nord)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS (suite)

Malte (MC.DEL/56/23 OSCE+), Croatie (MC.DEL/45/23 OSCE+), Italie (annexe 3), Tchéquie (annexe 4), Saint-Marin (MC.DEL/4/23), Bulgarie (MC.DEL/41/23 OSCE+), Géorgie (MC.DEL/44/23 OSCE+), Turkménistan, Pologne (annexe 5), Roumanie (annexe 6), Kirghizistan (MC.DEL/28/23 Restr.), Andorre (MC.DEL/37/23 OSCE+), Monténégro (MC.DEL/13/23 OSCE+), Serbie (MC.DEL/53/23 OSCE+), Slovénie (MC.DEL/40/23 OSCE+), Estonie (MC.DEL/33/23 OSCE+), Grèce (MC.DEL/50/23 OSCE+), Saint-Siège (MC.DEL/9/23 OSCE+), Monaco (MC.DEL/10/23 OSCE+), Arménie (annexe 7), Slovaquie (MC.DEL/7/23 OSCE+), Tadjikistan, Ukraine, Mongolie, Belgique (MC.DEL/58/23 OSCE+), Lettonie (MC.DEL/61/23 OSCE+), Chypre (MC.DEL/15/23), Azerbaïdjan (MC.DEL/39/23/Corr.1 OSCE+), Moldavie (MC.DEL/49/23 OSCE+), Liechtenstein (MC.DEL/14/23), Islande (MC.DEL/48/23 OSCE+), Biélorussie (MC.DEL/32/23), Japon (partenaire pour la coopération) (annexe 8)

4. Prochaine séance :

Vendredi 1^{er} décembre 2023, à 10 heures, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 1^{er} décembre 2023

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 10 h 35

2. Présidente : M^{me} Hilda Kolevska (Macédoine du Nord)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS (suite)

Thaïlande (partenaire pour la coopération), Australie (partenaire pour la coopération), Israël (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/38/23 OSCE+), République de Corée (partenaire pour la coopération), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

4. Prochaine séance :

Vendredi 1^{er} décembre 2023, à 14 h 20, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (SUITE) (À HUIS CLOS)

1. Date : vendredi 1^{er} décembre 2023

Reprise : 14 h 20
Clôture : 16 h 20

2. Président : S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Président en exercice de l'OSCE
Ambassadeur Igor Djundev, Représentant permanent de la Macédoine du Nord auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DES DOCUMENTS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

Le Président a fait savoir que la Décision n° 1/23 (MC.DEC/1/23) sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, dont le texte est joint au présent journal, avait été adoptée par le Conseil ministériel le 25 janvier 2023 selon une procédure d'approbation tacite.

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 2/23 (MC.DEC/2/23/Corr.1) sur la Présidence de l'OSCE en 2024 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Malte (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision), Fédération de Russie, Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 à la décision), Norvège (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Moldavie, de Monaco, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 5 à la décision), Türkiye (annexe 9), Arménie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 6 à la décision)

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 3/23 (MC.DEC/3/23/Corr.1) sur la reconduction dans ses fonctions de la Secrétaire générale de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 à la décision), Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 à la décision), Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 5 à la décision)

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 4/23 (MC.DEC/4/23/Corr.1) sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 à la décision), Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 à la décision), Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 5 à la décision), Arménie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 6 à la décision)

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 5/23 (MC.DEC/5/23/Corr.1) sur la reconduction dans ses fonctions du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce jointe 2 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 à la décision), Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 à la décision), Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 5 à la décision)

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 6/23 (MC.DEC/6/23) sur la reconduction dans ses fonctions de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 de la décision), Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 de la décision), Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 5 de la décision)

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS FINALES DES ÉTATS
PARTICIPANTS

Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen : ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (annexe 10), Luxembourg (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de la Türkiye) (annexe 11), Royaume-Uni (annexe 12), Islande (également au nom de la Bulgarie, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (annexe 13), Suède (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (annexe 14), Danemark (également au nom de l'Albanie, de l'Andorre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie,

de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (annexe 15), États-Unis d'Amérique (annexe 16), États-Unis d'Amérique (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (annexe 17), Canada (annexe 18), Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan) (annexe 19), Fédération de Russie (annexe 20), Türkiye

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce de la distribution de la déclaration du « quadrige » de Skopje sur les défis en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE* : Président (également au nom de la Pologne, de Malte et de la Finlande) (annexe 21)
- b) *Lettre de la Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Président de la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE* (annexe 22)

4. Prochaine séance :

Vendredi 1^{er} décembre 2023, à 16 h 20, dans la salle des séances plénières et par visioconférence

SÉANCE DE CLÔTURE (PUBLIQUE)

1. Date : vendredi 1^{er} décembre 2023

Ouverture : 16 h 20

Clôture : 16 h 35

2. Président : S. E. M. Bujar Osmani, Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord, Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 10 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE (DÉCLARATIONS DES PRÉSIDENTS EN EXERCICE ACTUELLE ET ENTRANTE)

Président (Macédoine du Nord) (MC.DEL/60/23), Malte (MC.DEL/57/23 OSCE+)

Le Président a prononcé la clôture officielle de la trentième réunion du Conseil ministériel.

4. Prochaine réunion :

À décider



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

(Skopje, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution du Président en exercice de l'OSCE
4. Allocution de la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
5. Rapport de la Secrétaire générale de l'OSCE
6. Déclarations des chefs de délégations
7. Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
8. Déclarations finales des États participants
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des présidences en exercice actuelle et entrante)

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE

Distingué Président, cher Bujar,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Tout en souscrivant pleinement à la déclaration de l'Union européenne, je formule les observations ci-après au nom de mon pays.

Nous nous réunissons dans des circonstances extrêmement graves alors que la Russie poursuit sa guerre d'agression brutale et violente en Ukraine. La Russie viole non seulement de manière flagrante la Charte des Nations Unies, mais elle enfreint également les principes et les engagements fondamentaux de l'ordre de sécurité européen. Elle essaye depuis des années de pervertir ces principes fondamentaux, notamment en Géorgie en 2008 et en Ukraine depuis 2014. Ces principes ne sont ni négociables ni soumis à révision ou réinterprétation. Les notions de sphères d'influence ou de jeu à somme nulle de la Russie n'ont pas leur place en Europe dans les années 2020.

La guerre et la destruction sont un choix de la Russie. Il est important de se rappeler qu'elle pourrait mettre fin à cette guerre à tout moment et qu'elle est la seule responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement : confrontés à un nouvel hiver de guerre en Europe.

Et nous pouvons dire dès à présent que la Russie, qui a attaqué l'Ukraine en pensant remporter rapidement la victoire, n'est pas parvenue à la vaincre. La résilience et le courage des Ukrainiens sont admirables.

Monsieur le Président,

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a nui gravement à l'OSCE. Je tiens à vous exprimer ma gratitude et mes remerciements sincères, à vous, cher Bujar, et à votre équipe, pour votre solide leadership face à ce défi. Votre équipe n'a ménagé aucun effort pour préserver l'avenir de cette Organisation.

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

Nous sommes très heureux qu'un consensus ait été obtenu cette semaine et reconnaissants à Malte de l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve en acceptant d'assumer la Présidence en 2024. Nous sommes prêts à vous soutenir par tous les moyens possibles en qualité d'État participant et de membre de la Troïka.

Cependant, les politiques pernicieuses de la Russie continuent de saboter le fonctionnement de l'OSCE. Il nous faut adopter une décision sur chacun des quatre plus hauts postes de direction.

Monsieur le Président,

L'OSCE contribue à promouvoir et soutenir l'état de droit, la démocratie et les droits humains, ainsi que la prévention des conflits et la médiation en faveur de la paix dans son espace.

Nous devrions utiliser pleinement la boîte à outils de l'OSCE dans ses trois dimensions, ses institutions autonomes et ses opérations de terrain.

Sans la volonté politique de tous les États participants et leur engagement en faveur de l'OSCE, l'Organisation ne peut pas réaliser son plein potentiel. Elle ne peut qu'être aussi efficace que nous, les États participants, lui permettons d'être.

La guerre de la Russie contre l'Ukraine est au centre de notre attention, mais nous ne devrions pas perdre de vue le travail précieux et concret fait par l'Organisation dans tout son espace. Je saisis cette occasion pour remercier le personnel de l'OSCE, à Vienne, dans les institutions autonomes et les opérations de terrain de tout l'espace de l'Organisation pour l'important travail qu'il accomplit dans des circonstances difficiles.

Alors que la Finlande se prépare à assumer la Présidence en 2025, je tiens à souligner notre engagement à renforcer l'ordre fondé sur des règles en confirmant de nouveau les principes de Helsinki et à préserver l'OSCE afin qu'elle remplisse sa fonction, qui est de promouvoir la sécurité dans son espace.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 3

FRENCH
Original: ITALIAN

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Monsieur le Président en exercice,
Chers collègues,

Tout en souscrivant à la déclaration de l'Union européenne, je voudrais tout d'abord féliciter la Macédoine du Nord des efforts déployés en vue de diriger l'Organisation en ces temps difficiles marqués par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et par l'obstruction continue de la Russie au bon fonctionnement de l'OSCE.

Malgré cela, l'OSCE est restée fidèle à ses valeurs fondamentales et a continué d'exécuter efficacement son mandat en vue de protéger la sécurité de nos pays et de nos citoyens.

L'Italie condamne de nouveau avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, avec la complicité de la Biélorussie – une guerre non provoquée, injustifiée et illégitime qui, depuis 21 longs mois, cause la mort, la destruction et des souffrances indicibles au peuple ukrainien, avec des conséquences négatives pour la sécurité du continent européen et de l'ensemble de l'espace de l'OSCE, et qui aggrave les vulnérabilités économiques et l'insécurité alimentaire de nombreux pays dans le reste du monde.

Nous réaffirmons notre détermination sans faille à soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Une paix juste et durable ne peut être obtenue que par le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces et du matériel russes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

L'Italie est déterminée à préserver l'OSCE, qui est l'un des piliers de l'ordre de sécurité européen fondé sur des règles. C'est en partie grâce à notre engagement que l'Organisation a fait preuve d'une grande résilience depuis le 24 février 2022 et qu'elle a pu s'adapter aux nouvelles circonstances.

Nous sommes très heureux qu'un consensus ait été atteint pour confier à Malte la présidence de l'OSCE en 2024, permettant ainsi d'assurer la fonction vitale de direction de l'Organisation au cours de l'année qui débutera dans tout juste un mois. Nous assurons nos amis maltais de notre soutien total et indéfectible dans l'accomplissement de la tâche délicate

qui les attend. En même temps, nous regrettons l'opposition injustifiée de certains États participants à la candidature valable de l'Estonie et nous la remercions pour le grand sens des responsabilités dont elle a fait preuve.

La Secrétaire générale et les chefs des institutions autonomes ont réalisé un très bon travail, conformément à leurs mandats respectifs, dans des circonstances difficiles, tant sur le plan politique qu'organisationnel. Nous les remercions sincèrement de leurs excellents travaux et espérons vivement que tous leurs mandats seront renouvelés afin d'assurer la continuité des fonctions dont l'Organisation a besoin.

Monsieur le Président,

Il est indéniable que l'OSCE traverse une phase difficile et délicate sur le plan politique et celui de son fonctionnement. La règle du consensus est détournée et instrumentalisée, au mépris des conséquences qui pourraient être irréparables pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

Nous constatons avec grand regret qu'il n'a pas été possible d'approuver le Budget unifié depuis 2021. L'OSCE doit pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes.

Dans la perspective du cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki en 2025, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible de l'Italie à l'OSCE et aux principes et engagements fondamentaux sur lesquels elle repose. Ces principes et engagements ne sont pas négociables et ne sont pas susceptibles d'être révisés ou réinterprétés.

L'OSCE dispose également d'un acquis, construit au cours de plus de 50 ans de travail, sur des questions qui seront cruciales à la fin du conflit, telles que les mesures de confiance, la maîtrise des armements et, surtout, la promotion des droits humains, sur la base du principe de sécurité globale.

L'Italie, qui figure parmi les premiers contributeurs de l'OSCE en termes de ressources financières et humaines, continuera d'œuvrer avec conviction et cohérence pour le bien commun de l'Organisation. Nous exhortons vivement tous les États participants à faire de même.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TCHÉQUIE

Monsieur le Président,

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je tiens également à formuler les observations ci-après au nom de mon pays.

C'est la deuxième fois que le Conseil ministériel se réunit alors qu'une guerre de grande ampleur fait rage en Europe. Au moment même où nous parlons, la Russie mène en effet une guerre d'agression contre un autre État participant. Or elle doit impérativement respecter le droit international et retirer ses forces militaires d'Ukraine en respectant les frontières internationalement reconnues de ce pays.

L'OSCE se trouve dans une situation de crise. Cette crise est due au mépris que la Russie affiche à l'égard des principes les plus fondamentaux de l'Organisation, mais aussi à sa politique visant à entraver délibérément le processus de décision en utilisant abusivement la règle du consensus.

Nous sommes réunis ici à Skopje pour veiller à ce que l'OSCE perdure en tant qu'organisation institutionnalisant les meilleures pratiques en matière de prévention des conflits, de défense des droits humains et des valeurs démocratiques, de promotion du développement économique et de protection de l'environnement. L'OSCE doit être préservée en tant que plateforme visant à encourager le dialogue dans notre région.

L'expérience du processus de sélection de la nouvelle présidence a été douloureuse. Je regrette beaucoup que la candidature de l'Estonie ait été bloquée par la Russie et la Biélorussie.

Dans ce contexte, nous avons salué la volonté de Malte d'assumer cette tâche difficile. Je soutiens la candidature de Malte. La Tchéquie continuera à se tenir aux côtés de la prochaine présidence pour défendre les valeurs de l'OSCE.

J'invite le Conseil ministériel à prendre également d'autres décisions institutionnelles nécessaires. J'accorde toute ma confiance à la Secrétaire générale ainsi qu'aux responsables des trois institutions autonomes, qui ont tous accompli un travail remarquable dans des

circonstances très exigeantes, et je suis convaincu que leurs mandats devraient être renouvelés.

L'OSCE a un rôle important à jouer pour aider l'Ukraine à faire face aux conséquences de la guerre et à son impact sur la vie de ses citoyens, l'économie et l'environnement. La Tchéquie est fière de contribuer volontairement au programme de soutien à l'Ukraine.

Jusqu'à présent, nous avons mis à disposition 240 000 euros pour les activités de l'OSCE visant à soutenir le gouvernement ukrainien. Cette aide inclut également notre dernier engagement en faveur du bureau du nouveau Représentant spécial pour l'Ukraine.

Je soutiens également les efforts déployés par l'OSCE pour consigner et décrire les crimes de guerre et les violations des droits humains commis par la Russie lors de son agression contre l'Ukraine. Le Mécanisme de Moscou s'avère être un instrument très utile à cette fin. La Russie doit être et sera tenue pleinement responsable de l'ensemble de ses crimes.

L'OSCE doit rester fonctionnelle dans les trois dimensions. Il est important que des événements tels que le Forum économique et environnemental (Prague) et la Conférence sur la dimension humaine (Varsovie) puissent se dérouler, malgré les obstructions de la Russie. Il faudrait également que les réunions régulières de l'OSCE aient lieu conformément à son mandat. Elles doivent être la règle et non l'exception.

J'aimerais que les valeurs de l'Organisation soient défendues dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. L'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues doit être respectée.

Dans le même esprit, nous espérons que des progrès seront accomplis pour parvenir à une paix viable et durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les droits et la sécurité des Arméniens du Karabakh, y compris ceux qui souhaitent rentrer chez eux, doivent être garantis.

Je voudrais conclure mes remarques en exprimant ma gratitude à la présidence actuelle de la Macédoine du Nord. Monsieur le ministre Osmani, vous avez fait preuve d'un leadership fort dans des moments très difficiles et je vous en remercie.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la réunion.



Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION POLONAISE

La Pologne tient à remercier la Macédoine du Nord d'avoir courageusement dirigé le navire de l'OSCE dans des eaux tumultueuses et notre Secrétaire générale pour les efforts qu'elle a déployés afin que le navire reste intact.

L'OSCE est notre bien commun et un instrument irremplaçable. Nous partageons la responsabilité de son passé et de son avenir. Nous devons cependant nous rappeler que notre mission est de protéger le contenu de l'OSCE et non son emballage.

La Pologne a soutenu toutes les décisions qui permettraient de poursuivre les activités indispensables de l'Organisation. Nous condamnons donc le fait que la Russie bloque systématiquement les processus visant à rétablir la sécurité financière et le fonctionnement de base de l'OSCE.

Permettez-moi d'évoquer quelques points que la Pologne considère comme des enseignements tirés de notre expérience et qui sont essentiels pour parvenir à une stabilité durable dans l'espace de l'OSCE.

Je tiens d'abord à dire que je suis profondément triste de constater que nous nous réunissons à l'occasion d'un Conseil ministériel qui se déroule à nouveau sur fond d'agression russe. La réunion du Conseil ministériel de Skopje doit marquer notre solidarité avec le peuple ukrainien qui, jour après jour, est victime de l'agression mortelle du régime de Poutine. La Russie porte l'entière responsabilité des crimes commis en Ukraine et devra en assumer les conséquences. Les auteurs doivent être poursuivis à titre individuel devant les tribunaux compétents. Nous devons continuer à défendre le bien contre le mal. Les activités de l'OSCE doivent être axées sur l'Ukraine, notamment par le biais d'une assistance concrète supplémentaire fournie dans le cadre du programme de soutien à l'Ukraine.

Deuxièmement, aucune architecture de sécurité durable ne sera possible tant que la guerre se poursuivra et que les principes de Helsinki seront violés. Toutes les troupes russes doivent quitter immédiatement les territoires délimités par les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Aucune activité ne saurait être menée avec l'agresseur tant que l'invasion durera.

Troisièmement, nous devons continuer à investir dans les droits humains et les libertés fondamentales sans lesquels la sécurité ne fonctionnera pas. Nous appelons cela la « sécurité globale ». C'est pourquoi la dimension humaine de l'OSCE est si importante.

Enfin, nous ne devons pas tomber dans le piège consistant à accepter le chantage cynique de Moscou pour chercher l'apaisement sur des questions de première importance aux conséquences à long terme. Nous ne devons pas permettre que la guerre russe soit qualifiée d'« opération » ou de « crise », qu'un blocage soit un « manque de consensus » et qu'un « statu quo » prenne le pas sur l'acquis développé pendant de nombreuses années.

Permettez-moi de conclure en souhaitant à la présidence entrante de persévérer dans le respect des principes et, partant, de la pertinence de l'OSCE. Cette dernière ne sera possible que si la première est considérée comme une priorité.

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

Monsieur le Président,

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne (UE). En outre, nous aimerions formuler les observations suivantes à titre national.

Nous nous joignons aux autres orateurs pour remercier la Macédoine du Nord, S. E. le Ministre Osmani, de nous accueillir aujourd'hui, ainsi que des efforts considérables qu'il a déployés, avec toute son équipe, afin de diriger notre Organisation en ces temps extraordinaires. Nous saluons la position ferme et fondée sur des principes de la Macédoine du Nord concernant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et le fait qu'elle continue à veiller à ce que l'Organisation apporte sa contribution pour faire face à ses multiples conséquences.

Monsieur le Président,

Nous sommes confrontés à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent, causée par la guerre d'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et des engagements pris dans le cadre de l'OSCE. Une fois de plus, nous condamnons fermement cette guerre d'agression non provoquée et injustifiée, ainsi que les attaques incessantes contre les infrastructures civiles ukrainiennes, y compris les ports du Danube, près de la frontière de l'Ukraine avec la Roumanie. Nous demandons de nouveau fermement à la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement et sans condition à cette agression non provoquée et injustifiée et de retirer toutes ses forces et tout son matériel militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En outre, nous demandons de nouveau à la Biélorussie de cesser de favoriser l'agression russe et de respecter ses obligations internationales.

Les attaques délibérées de la Fédération de Russie contre les infrastructures civiles et les meurtres de civils innocents sont effroyables. Ces actes constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement. Nous sommes déterminés à demander des comptes aux responsables de tous les crimes odieux commis en

1 Comporte des corrections apportées à la traduction.

Ukraine, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En rejoignant les États participants qui ont invoqué le Mécanisme de Moscou, la Roumanie s'associe à tous les efforts faits par la communauté internationale afin que les responsables rendent des comptes, notamment au sein de l'OSCE.

La Roumanie continuera à soutenir l'Ukraine. Avec tous les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN, elle soutient l'Ukraine et le peuple ukrainien touchés par la guerre d'agression de la Russie, en leur apportant une aide humanitaire, macrofinancière et militaire. Nous fournissons des abris, de la nourriture, une assistance médicale ainsi qu'un accès à l'éducation et au marché du travail à toutes celles et ceux qui fuient la guerre et entrent en Roumanie, et nous continuerons à le faire. Notre soutien reste solide et durera aussi longtemps qu'il le faudra.

Nous avons observé l'incroyable résilience du peuple ukrainien qui défend son pays et résiste face à l'agresseur. La population ukrainienne se bat également pour son avenir européen : l'octroi du statut de pays candidat à l'Ukraine revêt donc une importance historique, tout comme la récente recommandation de la Commission européenne d'ouvrir les négociations d'adhésion.

Monsieur le Président,

Au moment où la Russie poursuit sa guerre d'agression flagrante, il est important d'en traiter et d'en atténuer les conséquences, qui se font sentir au-delà des frontières de l'Ukraine. Nous saluons les efforts déployés par l'OSCE en vue d'accroître la résilience de la République de Moldavie, y compris dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, de la lutte contre la traite des êtres humains ou de l'établissement d'institutions démocratiques. Permettez-moi de souligner que la Roumanie continuera à fournir tout le soutien nécessaire à la République de Moldavie afin de renforcer sa résilience face aux activités déstabilisantes des acteurs extérieurs et de soutenir son adhésion à l'Union européenne. La Roumanie soutient fermement un règlement global, pacifique et durable du conflit en République de Moldavie, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et sans compromettre la perspective européenne du pays. Dans ce contexte, permettez-moi de rappeler une fois de plus l'importance du retrait des troupes et des munitions russes du territoire de la République de Moldavie, conformément au droit international et aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE. Nous comptons également sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE conformément à la procédure habituelle.

L'Ambassadeur Viorel Moșanu, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le Caucase du Sud, soutient avec professionnalisme, vigueur et dévouement les Discussions internationales de Genève. Nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Cette année, une nouvelle crise humanitaire est survenue dans l'espace de l'OSCE. Nous continuons à suivre de près la situation difficile sur le terrain. Nous réaffirmons notre soutien à la souveraineté, à l'inviolabilité des frontières et à l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Nous les encourageons également à poursuivre leur action diplomatique, avec le soutien de l'UE, afin de trouver des solutions globales à toutes les questions en suspens.

Les conséquences de la guerre se font sentir au-delà de l'Ukraine car la Russie a utilisé de manière irresponsable l'énergie et la nourriture comme une arme de guerre. La Russie porte la responsabilité de la crise de la sécurité alimentaire mondiale qu'elle a provoquée en instrumentalisant la nourriture dans sa guerre contre l'Ukraine. La Roumanie, ainsi que tous les États membres de l'UE, continueront à soutenir l'approvisionnement stable et en temps voulu des marchés mondiaux en produits agricoles ukrainiens. Plus de 30 millions de tonnes de céréales ont transité par notre pays.

Monsieur le Président,

Cette crise de sécurité sans précédent a également nui à l'ensemble de l'OSCE. En utilisant à mauvais escient la règle du consensus, la Fédération de Russie a systématiquement entravé le bon fonctionnement de l'Organisation, limitant sa capacité d'action sur le terrain et la privant des ressources financières dont elle a tant besoin. Elle est seule responsable de l'état actuel de l'Organisation.

Mais l'Organisation a prouvé sa résilience. Nous remercions chaleureusement la précédente Présidence polonaise et l'actuelle Présidence de la Macédoine du Nord, la Secrétaire générale, les opérations de terrain et les institutions autonomes qui ont permis à l'OSCE de continuer de fonctionner et d'apporter un soutien précieux à ses États participants et à sa population. Ainsi, l'Organisation a continué d'apporter un appui inestimable à l'Ukraine au moyen du Programme de soutien qui lui est consacré (auquel la Roumanie contribue), par l'entremise du Représentant spécial et dans le cadre des travaux des institutions autonomes, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) (chargé de surveiller la situation des droits humains ou de renforcer la capacité d'action de la société civile et des défenseurs des droits humains) et la Représentante pour la liberté des médias (chargée de veiller au respect de la liberté des médias et à la sécurité des journalistes sur le terrain). Cela témoigne de l'importance de notre Organisation et de ses institutions et de la nécessité pour nous tous de redoubler d'efforts afin d'assurer son bon fonctionnement.

Dans ce contexte difficile, nous nous félicitons qu'un consensus ait été atteint sur la prochaine Présidence de l'OSCE et nous sommes reconnaissants à Malte d'assumer cette responsabilité. Toutefois, permettez-moi d'affirmer que l'Estonie était parfaitement en mesure de diriger l'Organisation, de défendre nos principes et engagements communs et de veiller à ce que l'OSCE reste utile sur le terrain et crédible sur la scène internationale. La Fédération de Russie n'a jamais fourni d'argument solide pour démontrer le contraire.

Nous devons également assurer la continuité au plus haut niveau de l'Organisation et, partant, soutenir la prorogation des mandats des titulaires actuels des quatre postes de direction : la Secrétaire générale, le Directeur du BIDDH, la Représentante pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales. Nous les remercions de leurs efforts constants et d'être prêts à poursuivre leur mission en ces temps imprévisibles, avec des ressources limitées à leur disposition. Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer notre soutien aux mandats et à l'autonomie des institutions.

Nous pensons également que l'Organisation devrait être dotée de ressources suffisantes et nous avons soutenu la Présidence dans ses efforts continus pour y parvenir, en

explorant différentes voies. Nous apportons également des contributions volontaires à plusieurs projets de l'Organisation.

Monsieur le Président,

Nous avons besoin d'une OSCE solide et fondée sur des principes qui continue à apporter sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité, à demander des comptes à la Russie pour son agression contre un État souverain et à agir sur le terrain dans l'intérêt de ses États participants et de ses populations. Nous soutiendrons les efforts déployés par Malte pour atteindre ces objectifs.

Merci.



Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Distingués collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Présidence de l'OSCE de la Macédoine du Nord d'avoir dirigé cette Organisation au cours de l'année écoulée. De fait, cela n'a pas été une tâche aisée étant donné que l'OSCE, qui reste la plus grande organisation de sécurité au monde, s'affaiblit rapidement car il n'est tenu aucun compte de mandats et d'engagements ayant été soigneusement élaborés et dûment adoptés.

Ce processus a commencé il y a plusieurs années lorsque l'OSCE ne s'est plus acquittée de ses tâches essentielles, à savoir, l'alerte précoce et la prévention des conflits. Malheureusement, il perdurera tant qu'il n'y aura pas de compréhension commune du fait que la violation du droit international, où que ce soit dans le monde, est condamnée sans équivoque et n'est pas tolérée car cela susciterait sinon le sentiment dans d'autres parties du monde que l'impunité devient la nouvelle normalité. Malheureusement, la zone de responsabilité de l'OSCE n'est pas épargnée.

Au Caucase du Sud, le conflit du Haut-Karabakh, dont les causes profondes étaient la haine et la xénophobie sous ses diverses formes, ainsi que la menace existentielle pesant sur un peuple qui souhaitait vivre libre et dans la dignité sur ses terres ancestrales, a atteint son apogée cette année. Après neuf mois d'un siège inhumain, l'Azerbaïdjan a lancé le 19 septembre une nouvelle offensive militaire d'envergure contre le peuple du Haut-Karabakh, qui a conduit au déplacement forcé massif de sa population autochtone. À ce stade, nous pouvons déclarer que l'Azerbaïdjan, avec l'accord tacite de la communauté internationale, a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de longue date : s'emparer du territoire du Haut-Karabakh sans sa population arménienne.

Toutefois, même une fois cela fait, la partie azerbaïdjanaise n'en est pas restée là dans ses revendications. À présent, l'ensemble du territoire souverain de la République d'Arménie est devenu la cible de notre voisin. Cette situation, associée à la haine permanente, à la rhétorique militaire, à l'usage de la force et à la menace d'y recourir, ainsi qu'au refus de participer aux réunions organisées avec divers acteurs internationaux, dont les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, montre que la paix et la stabilité dans notre région n'intéressent pas vraiment ce pays.

Distingués collègues,

Malgré cette catastrophe humanitaire dans le Haut-Karabakh, l'Arménie reste déterminée à inaugurer une nouvelle ère de paix au Caucase du Sud et elle est convaincue que cela est encore possible. Pour que cette possibilité devienne une réalité, nous avons besoin de l'engagement sincère de l'Azerbaïdjan et du solide soutien des acteurs internationaux à nos efforts, qui s'appuient sur des principes soigneusement élaborés et bien connus. Ces principes, qui ont été largement discutés et admis ou, du moins, que la partie azerbaïdjanaise n'a pas rejetés, sont les suivants :

- Reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale fondée sur la Déclaration d'Alma-Ata de 1991 et sans autre ambiguïté ;
- Délimitation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan fondée sur les cartes les plus récentes et légitimes, à savoir les cartes d'état-major de l'URSS de 1974–1978 ;
- Ouverture de toutes les voies de transport et de communication économique dans le plein respect de la souveraineté et de la juridiction des deux pays ainsi qu'en se fondant sur les principes d'égalité et de réciprocité.

La partie arménienne, réaffirmant son attachement aux principes susmentionnés et démontrant qu'elle est prête à prendre des mesures pratiques, a présenté récemment le concept d'un projet de connectivité que nous avons appelé « À la croisée des chemins de la paix ». Ce projet ambitieux vise à relier l'est et l'ouest ainsi que le nord et le sud et, grâce à la coopération régionale, à créer des conditions propices au renforcement des liens culturels et économiques, à la réduction des contradictions et à la promotion d'une meilleure connectivité et d'un meilleur dialogue politique entre les pays de notre région.

À cet égard, l'ouverture de la frontière entre l'Arménie et la Turquie est également de la plus haute importance. Comme vous le savez peut-être, nous sommes convenus d'ouvrir la frontière terrestre aux citoyens de pays tiers et aux citoyens arméniens et turcs titulaires de passeports diplomatiques, ce que mon homologue, le Ministre Fidan, a confirmé à nouveau au cours de notre rencontre bilatérale le 23 octobre ; un calendrier concret, en l'occurrence les semaines à venir, a même été fixé, et nous espérons que nous pourrions très prochainement appliquer cette première mais très concrète mesure.

Madame la Présidente,

Il y a également un certain nombre de questions humanitaires que l'on ne peut pas éluder liées à la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La libération de tous les détenus arméniens, y compris de ceux qui ont été emprisonnés après le 19 septembre, la coopération pour déterminer le sort des personnes disparues, et la protection des biens culturels arméniens dans le Haut-Karabakh et ses alentours peuvent ouvrir la voie à une paix durable, juste et digne.

En conclusion, je tiens à souligner que l'Arménie, en tant que membre responsable de l'OSCE, a prouvé à de nombreuses reprises son attachement à la paix régionale et mondiale et continuera de prendre des mesures à cet effet. Et, une fois encore, je réaffirme que l'Arménie reste prête à des négociations et qu'il faut que l'Azerbaïdjan cesse de rejeter les

propositions des facilitateurs de se rencontrer et de mettre la dernière main au traité de paix. Pour atteindre cet objectif, toutes les parties intéressées et la communauté internationale dans son ensemble doivent consentir de réels efforts afin de tourner la page de la violence au Caucase du Sud et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles.

Merci.

Premier jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 6 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION JAPONAISE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement japonais, je tiens remercier sincèrement l'OSCE et le pays qui assure la Présidence, la Macédoine du Nord, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de préparer la réunion du Conseil ministériel. Je suis également honoré de participer à ce Conseil en tant que Vice-ministre parlementaire des Affaires étrangères au nom du Japon, partenaire asiatique de l'OSCE.

La communauté internationale fait face à des enjeux complexes et variés.

Il y a quelques semaines, à l'occasion de la réunion des Ministres des affaires étrangères du G7 à Tokyo, les ministres ont publié une déclaration commune dans laquelle ils expriment leur compréhension mutuelle de la situation en Israël et en Palestine. Il est essentiel de faire des pauses humanitaires pour sécuriser l'accès de l'aide humanitaire, respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, et instaurer la paix au Moyen-Orient sur la base d'une « solution à deux États » dans une perspective à moyen et à long terme.

Des otages ont été libérés à plusieurs reprises au titre de l'accord conclu entre Israël et le Hamas. Les deux parties ont prolongé la pause humanitaire deux fois jusqu'à présent.

Le Japon se félicite de la poursuite de la mise en application de l'accord. Il est important de le mettre en œuvre progressivement et de poursuivre la pause sur une période plus longue. Les Ministres des affaires étrangères du G7 ont annoncé qu'ils soutenaient la prolongation de cette pause et des pauses futures, si nécessaire, afin de pouvoir accélérer la fourniture de l'aide et de faciliter la libération de tous les otages.

J'ai assisté à la Conférence humanitaire internationale pour la population civile de Gaza et j'ai vivement ressenti la nécessité de désamorcer la situation humanitaire sur le

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

terrain dès que possible ainsi que l'importance de la coopération avec d'autres pays et organisations internationales à cette fin.

Le Gouvernement japonais a versé une aide d'urgence de 10 millions de dollars des États-Unis en réponse à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza dans les domaines de la nourriture, de l'eau et des soins de santé. En plus de ce qui précède, nous nous préparons à faire des contributions supplémentaires d'un montant total d'environ 65 millions de dollars des États-Unis en faveur de la Palestine.

Même dans une situation de tension croissante au Moyen-Orient, nous ne devrions jamais oublier l'Ukraine. L'agression de la Russie contre l'Ukraine est un acte scandaleux qui ébranle les fondements mêmes de l'ordre international. Le Japon condamne à nouveau fermement la Russie. La position du Japon consistant à imposer des sanctions sévères à la Russie et à soutenir fermement l'Ukraine reste inchangée.

Le Japon s'est engagé à verser un total d'environ 7,6 milliards de dollars des États-Unis pour soutenir l'Ukraine, et il mettra en œuvre cette aide de manière progressive. Comme convenu lors des entretiens téléphoniques qui ont eu lieu en novembre entre le Premier ministre japonais Kishida et le Président ukrainien Zelensky, le Japon organisera la conférence Japon-Ukraine pour la promotion de la reconstruction économique, qui se tiendra à Tokyo en février prochain. Le Japon intensifiera ses efforts pour soutenir l'Ukraine dans son redressement et sa reconstruction grâce à la coopération entre les secteurs public et privé.

Il est également important de soutenir l'Ukraine sur le plan diplomatique. Le Japon continuera de s'employer à faire avancer le processus d'élaboration d'une formule de paix en collaboration avec les partenaires internationaux.

En ce qui concerne la région indo-pacifique, une tentative unilatérale de modifier le statu quo par la force se poursuit, voire se renforce, dans les mers de Chine orientale et méridionale. En outre, la Corée du Nord a intensifié ses activités nucléaires et de missiles le 21 novembre, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Japon, pays partenaire asiatique de l'OSCE, tient à souligner que les changements unilatéraux du statu quo par la force ne peuvent être tolérés, quelle que soit la région du monde concernée, et que la sécurité de la région euro-atlantique et de la région indo-pacifique sont indissociables.

Dans un tel contexte international, permettez-moi de vous présenter la coopération entre le Japon et l'OSCE. Le Japon est le plus ancien partenaire asiatique de l'OSCE. Nous avons contribué aux projets concrets de l'Organisation visant à consolider la démocratisation et à promouvoir la stabilité régionale.

Par exemple, le Japon a envoyé des experts à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et a fourni une assistance financière pour renforcer la capacité de gestion des frontières de l'Asie centrale et de l'Afghanistan. Les projets de coopération du Japon sont fondés sur le principe selon lequel la sécurité d'un État, où qu'il soit, est indissociable de celle des autres.

Le Japon continuera de renforcer sa coopération avec l'OSCE, qui prône une approche globale de la situation en matière de sécurité, ce qui inclut les questions politiques, militaires, économiques et environnementales, ainsi que les questions relatives aux droits humains.

Monsieur le Président,
Distingués ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Japon accueillera la conférence asiatique de l'OSCE l'année prochaine. Alors que la communauté internationale est confrontée à un moment charnière de son histoire, le Japon continuera de renforcer sa coopération avec l'OSCE pour mieux défendre un ordre international libre, ouvert et fondé sur l'État de droit afin que le monde s'oriente plutôt vers la coopération que vers la division et la confrontation.



Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TÜRKIYE

Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Ministre Osmani, de votre très chaleureuse hospitalité à Skopje.

Permettez-moi de vous remercier, ainsi que la Macédoine du Nord, d'avoir assumé la Présidence de l'OSCE cette année et de vous féliciter pour l'immense travail accompli

Permettez-moi également de féliciter la Secrétaire générale, M^{me} Schmid, et les quatre plus hauts responsables de cette Organisation, ainsi que le personnel. Nous nous réjouissons de continuer de collaborer avec vous dans les années à venir.

La Türkiye remercie et félicite Malte de s'être portée volontaire pour assumer la présidence en 2024.

Nous nous réunissons une fois de plus dans des circonstances extraordinaires pour la paix et la sécurité internationales.

La guerre tragique en Ukraine dure depuis bientôt deux ans.

La dévastation, la destruction et la souffrance humaine en Ukraine sont immenses.

Les répercussions régionales et mondiales de la guerre sont également de plus en plus graves.

Nous avons tous été touchés par cette guerre.

Permettez-moi de réaffirmer, une fois de plus, notre position de principe en faveur de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que notre détermination à maintenir le dialogue et la diplomatie en vue d'un règlement politique.

Depuis notre dernière séance renforcée, fin septembre, nous avons assisté à d'immenses dévastations, destructions et souffrances humaines dans une autre partie du monde, pas très éloignée de l'espace de l'OSCE.

Malheureusement, le 7 octobre et après cette date, nous avons été profondément bouleversés par les pertes massives de vies civiles. Après une phase initiale intensive, Israël a pris pour cible, sans discernement, et attaqué massivement des civils et toutes sortes d'infrastructures civiles, y compris des hôpitaux à Gaza.

Dans l'histoire récente, l'humanité n'a jamais vu une perte aussi massive de vies civiles, principalement des femmes et des enfants, en si peu de temps. L'ONU elle-même n'a jamais perdu autant de personnel civil dans un conflit armé.

Comme le dit la devise de la Présidence de la Macédoine du Nord, « Ce qui compte, ce sont les gens ». Oui, cela devrait être le cas. Pas seulement des gens comme moi, mais tous les gens.

Excellences
Chers collègues,

Il n'est pas exagéré de dire que l'OSCE traverse la période la plus difficile de son histoire.

Il y a également eu des périodes difficiles dans le passé, des périodes où il n'était pas facile de prendre des décisions.

Toutefois, la situation n'a jamais été aussi difficile qu'aujourd'hui.

Pourtant, l'Organisation reste importante en tant que plateforme la plus inclusive de sécurité globale et de coopération en Europe.

Cette plateforme, telle qu'elle est, doit être préservée.

Si nous ne parvenons pas à sortir l'Organisation de la situation difficile dans laquelle elle se trouve, quel espoir avons-nous que s'instaure une sécurité coopérative partout et en toutes circonstances ? L'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, s'enfermerait dans la confrontation, voire le conflit. Il n'y aurait plus de transparence, de maîtrise des armements, de confiance ni de sécurité. Il est temps de réfléchir et d'agir.

La réforme doit faire partie intégrante de nos travaux.

Je pense qu'il faudrait donner une nouvelle chance en 2024 et 2025 à la notion ancienne mais très pertinente de sécurité coopérative, qui a sous-tendu l'architecture et le discours de sécurité de l'après-guerre froide en Europe.

Si l'OSCE n'existait pas aujourd'hui, nous ne serions pas en mesure de la créer. Il s'agit d'une structure unique et précieuse. C'est dans ce contexte que mon pays, la Türkiye, demande aux autres États participants de rechercher un consensus, mais aussi un compromis et une vision pour renforcer cette Organisation et ouvrir un nouveau chapitre pour la sécurité coopérative en Europe.

Afin de faciliter le débat, nous consacrerons notre attention à ce sujet en mars à l'occasion du prochain Forum diplomatique d'Antalya, celui qui a réuni l'Ukraine et la Russie pour la première fois en 2022 après le début de la guerre.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 10

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANTE DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'UE remercie le Président en exercice, M. Osmani, Ministre des affaires étrangères, et la Présidence 2023 de l'OSCE de la Macédoine du Nord pour leur hospitalité à Skopje et la manière dont ils ont dirigé l'Organisation en ces temps agités. Nous tenons également à rendre hommage à l'Ambassadeur Igor Djundev et à son équipe dévouée à Vienne pour les efforts inlassables déployés tout au long de l'année écoulée, marquée par des défis permanents pour l'espace de l'OSCE et pour l'Organisation elle-même, découlant de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée que la Russie continue de mener contre l'Ukraine. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la Présidence de la Macédoine du Nord d'avoir maintenu cette agression au premier rang des priorités de l'Organisation. L'UE remercie également la Présidence de n'avoir ménagé aucun effort pour favoriser le consensus sur des questions urgentes pour le bon fonctionnement de l'OSCE.

Nous nous félicitons des décisions prises par le Conseil ministériel concernant la présidence en exercice de Malte en 2024 et la prorogation des mandats de la Secrétaire générale et des chefs des trois institutions autonomes. Nous nous réjouissons de collaborer avec Malte et de la soutenir dans son objectif de diriger l'Organisation et de veiller à ce que l'OSCE contribue à relever les défis sans précédent auxquels la sécurité européenne est actuellement confrontée.

Nous réaffirmons notre ferme soutien à la Secrétaire générale de l'OSCE, au Secrétariat et aux autres structures exécutives, notamment les opérations de terrain, ainsi qu'aux institutions autonomes et à leurs chefs. Il nous incombe à toutes et tous de préserver l'efficacité de l'Organisation, de maintenir sa capacité d'action dans ces circonstances difficiles et de lui permettre de fonctionner efficacement dans ses trois dimensions, notamment en lui fournissant des ressources financières adéquates. Nous aurons également à cœur de poursuivre notre coopération fructueuse avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi qu'avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération.

Nous demandons à tous les États participants de mesurer combien il importe de maintenir une direction forte à l'OSCE, en particulier lorsque ses principes, ses engagements et ses valeurs sont plus que jamais essentiels pour notre sécurité commune.

Pour la deuxième année consécutive, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a marqué la réunion du Conseil ministériel. Comme l'année dernière, la Russie n'a pas réussi à exploiter cette enceinte pour légitimer sa guerre d'agression et se décharger de ses responsabilités. Les affirmations sans fondement et les fausses accusations de la Russie ont une fois de plus été rejetées par une condamnation sans réserve de sa guerre d'agression brutale contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et des principes et engagements de l'OSCE, ainsi que la menace la plus grave pour notre sécurité commune. Dans ce contexte, le soutien massif et continu des États participants à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues a souligné la nature non négociable et irrévocable des normes, principes et engagements fondamentaux qui sont au cœur de la sécurité européenne.

En défendant ces normes et principes, l'UE et ses États membres restent déterminés à soutenir l'Ukraine et son peuple aussi longtemps qu'il le faudra. À l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Holodomor, nous exprimons de nouveau notre vive inquiétude face à la répétition des actes effroyables du passé, la Russie instrumentalisant une fois de plus la nourriture, avec des conséquences graves et tragiques pour de nombreux pays dans le monde entier.

Pour la deuxième fois consécutive, le Conseil ministériel a demandé que les responsables de tous les actes odieux commis dans le cadre de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, notamment pour le crime d'agression, rendent des comptes. Nous avons également pris bonne note des recommandations de la Conférence parallèle de la plateforme de solidarité civique à cet égard, ainsi que des conclusions de la manifestation parallèle organisée par l'Ukraine sur le thème de l'occupation russe, l'obligation de rendre des comptes et le retour des détenus civils. Dans ce contexte, nous continuerons à exiger la libération immédiate par la Russie de toutes les personnes illégalement privées de liberté, y compris les trois membres du personnel de l'OSCE détenus arbitrairement. La Russie doit veiller à ce que tous les Ukrainiens en détention soient traités dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains.

Forts de nos engagements communs envers l'OSCE et de notre détermination renouvelée à les mettre en œuvre, nous continuerons d'utiliser, de préserver et même de renforcer ses outils et ses atouts dans les trois dimensions de la sécurité.

En conclusion, la crise à laquelle nous faisons face n'est pas une faille dans les règles communes et les principes sous-jacents de l'ordre de sécurité européen. Ce n'est pas un échec de l'OSCE. C'est l'incapacité d'un État participant, activement soutenu par un autre, à respecter ces règles et principes. Nous demandons à la Russie d'arrêter immédiatement sa guerre d'agression contre l'Ukraine et de retirer complètement et sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire ukrainien, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous pourrions instaurer un espace de sécurité commun et indivisible, fondé sur la confiance et la coopération et sur la paix, lorsque les

57 États participants respecteront les valeurs, les règles et les principes universels qu'ils ont tous acceptés de leur plein gré.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la réunion du Conseil ministériel.

La Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine¹, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin souscrivent à cette déclaration.

1 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 11

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE,
DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE,
DE LA LITUANIE, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI,
DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA
TCHÉQUIE ET DE LA TÜRKIYE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom des alliés de l'OTAN et de la Suède, pays invité.

La paix dans l'espace de l'OSCE a été brisée. La guerre d'agression illégale, injustifiable et non provoquée menée contre l'Ukraine par la Russie, que nous condamnons dans les termes les plus fermes, nuit gravement à l'ordre de sécurité euro-atlantique. Elle constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et contrevient aux principes et aux engagements de l'OSCE, tels que ceux qui sont énoncés dans l'Acte final de Helsinki.

Nous réaffirmons notre solidarité inébranlable avec l'Ukraine. Nous ne reconnaitrons jamais les tentatives illégales et illégitimes d'annexion, notamment de la Crimée, faites par la Russie. Nous soutenons sans réserve les droits de l'Ukraine à la légitime défense et de choisir ses propres arrangements de sécurité. L'avenir de l'Ukraine est au sein de l'OTAN. Nous demeurons résolus à intensifier notre soutien politique et pratique à l'Ukraine tant qu'il le faudra. Nous nous réjouissons que d'autres États participants de l'OSCE soutiennent l'Ukraine.

Il ne saurait y avoir d'impunité pour les abus des droits humains et les violations du droit international humanitaire, notamment les crimes de guerre, tels que la déportation forcée

d'enfants, commis par la Russie. Nous condamnons en outre les attaques contre l'infrastructure énergétique, en particulier durant l'hiver. La guerre menée par la Russie a également nui profondément à l'environnement, à la sûreté nucléaire et à la sécurité énergétique et alimentaire mondiale. Nous œuvrons pour faire en sorte que les exportations de céréales ukrainiennes se poursuivent et soutenons activement les efforts internationaux visant à atténuer la crise alimentaire mondiale.

Nous demandons instamment à tous les pays de s'abstenir de prêter une quelconque assistance à l'agression perpétrée par la Russie. Le soutien de la Biélorussie a joué un rôle déterminant alors qu'elle continue de mettre son territoire et ses infrastructures à la disposition de la Russie, facilitant ainsi ses attaques contre l'Ukraine. La Biélorussie doit mettre fin à sa complicité avec la Russie et revenir au respect du droit international. Nous condamnons l'annonce faite par la Russie de son déploiement en Biélorussie d'armes nucléaires et de systèmes pour l'accomplissement de missions de frappe nucléaire.

La Russie est la menace la plus grave et directe à notre paix, notre sécurité et notre stabilité. Elle cherche à établir des sphères d'influence et à exercer un contrôle direct par la coercition, la subversion, la désinformation, l'agression et des tentatives d'annexions illégales. Le renforcement du dispositif militaire de la Russie, notamment dans les régions de la mer Baltique, de la mer Noire, de la mer Méditerranée et dans le Grand Nord, ainsi que son intégration militaire avec la Biélorussie, menacent notre sécurité. La posture de la Russie, son recours accru à des actions hybrides, notamment en faisant appel à des supplétifs, et sa rhétorique nucléaire irresponsable, ainsi que son usage de la force pour réaliser ses objectifs politiques, nuisent à l'ordre international fondé sur des règles.

Nous ne cherchons pas la confrontation et ne représentons pas une menace pour la Russie. Celle-ci doit mettre fin à son comportement agressif et se conformer intégralement au droit international. Nous restons disposés à garder ouverts les canaux de communication avec Moscou afin de gérer et d'atténuer les risques, d'éviter l'escalade et d'accroître la transparence, notamment à l'OSCE. Nous allons renforcer notablement nos mesures de dissuasion et de défense et accroître notre résilience, et nous restons déterminés à soutenir nos partenaires dans la lutte contre les influences et agressions pernicieuses.

La Russie a déclenché des conflits dans l'espace de l'OSCE et entravé les efforts visant à les résoudre. Nous demandons à la Russie de mettre fin à son occupation des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ainsi que de retirer toutes ses forces et l'ensemble de ses équipements stationnés en Géorgie et en République de Moldavie sans leur consentement. Nous soutenons fermement leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues.

La Russie continue de faire fi de la maîtrise des armements. Nous condamnons son retrait du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), un traité historique. En conséquence, les États Parties alliés ont l'intention de suspendre le fonctionnement du Traité aussi longtemps qu'il le faudra. Nous restons unis dans notre engagement en faveur d'une maîtrise efficace des armements en tant qu'élément clé de la sécurité euro-atlantique. Cet engagement complète la posture de dissuasion et de défense que les alliés ont décidé de renforcer encore.

La Russie doit cesser immédiatement sa guerre d'agression et se retirer complètement et sans condition de l'Ukraine. Nous sommes déterminés à instaurer une paix juste et durable qui respecte les principes de la Charte des Nations Unies et nous félicitons par conséquent de la formule de paix du Président Zelensky.

À la lumière des défis sans précédent auxquels l'Organisation est confrontée, nous réaffirmons l'importance capitale de l'OSCE en tant qu'enceinte sans pareille pour le dialogue et la promotion de la sécurité globale. Nous continuerons à soutenir ses travaux dans les trois dimensions de la sécurité et à plaider en faveur de son fonctionnement efficace et sans entrave, y compris les institutions indépendantes et les missions de terrain.

Les États participants qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit incluse dans le journal de cette réunion du Conseil ministériel.

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Au nom du Royaume-Uni, je voudrais commencer par vous remercier, ainsi que votre équipe dévouée. Merci de votre chaleureuse hospitalité ici à Skopje. Et, en cette année difficile, merci de votre excellente direction. À la Secrétaire générale, chère Helga, aux chefs des institutions autonomes et au personnel infatigable de l'OSCE, nous adressons notre reconnaissance et notre gratitude les plus profondes.

Comme Lord Cameron l'a déclaré cette semaine, le Royaume-Uni se tiendra aux côtés de l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra. Nous continuerons de lui apporter un soutien politique, économique, militaire et moral pour faire en sorte que l'Ukraine l'emporte et parvenir à la paix durable que le peuple ukrainien mérite et que la sécurité de notre continent exige face à une agression aussi éhontée et injustifiable.

Comme la très grande majorité des membres de cette Organisation n'a cessé de le réaffirmer cette semaine, la Russie – soutenue par le régime biélorusse – est la seule responsable de l'invasion illégale et de grande envergure de l'Ukraine. À la Russie, nous disons simplement ceci : vos actions, vos violations de la Charte des Nations Unies et des principes de l'Acte final de Helsinki sont indéfendables.

Comme une très grande majorité l'a déclaré ici à Skopje, ces principes – de la souveraineté et de l'intégrité territoriale – sont importants ; cette Organisation est importante ; et, lorsque c'est important, nous avons montré une fois de plus que nous nous unissons pour les défendre.

Hier, nous avons entendu M. Lavrov dire que l'OSCE était « au bord du gouffre ». Une observation de peu de valeur venant du représentant d'un pays qui a envahi la Géorgie en 2008, annexé illégalement la Crimée en 2014 et lancé une invasion de grande envergure de l'Ukraine l'année dernière. Une observation qui ne surprend guère, compte tenu du rôle crucial joué par l'OSCE pour demander des comptes à la Russie, notamment grâce au mécanisme de Moscou. Une observation qui, ainsi que le montre cette réunion du Conseil ministériel, n'a trompé personne.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction.

Monsieur le Président, ce que nous avons montré, c'est que nous avons besoin de l'OSCE. Dans une région agitée, les institutions de l'OSCE chargées de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux sont réputées dans le monde entier et obligent les nations à rendre des comptes. Les missions de terrain de l'OSCE, déployées dans les Balkans et en Asie centrale, coopèrent avec les gouvernements hôtes pour amener des changements sur le long terme.

Le Royaume-Uni se réjouit qu'une nouvelle présidence ait été convenue et se félicite de la prorogation des mandats de la Secrétaire générale et des chefs des institutions autonomes. Nous les remercions de s'être portés volontaires dans un délai aussi court pour garantir l'efficacité continue de l'OSCE. Vous pouvez tous compter sur le plein soutien du Royaume-Uni. Monsieur le Président, comme nous le savons tous, l'OSCE a encore besoin d'un budget approuvé et approprié. Nous sommes pressés de rentrer à Vienne dans un esprit de consensus afin de régler cette importante question.

Monsieur le Président, alors que 2024 approche, nous continuerons de nous tenir aux côtés de l'Ukraine. Nous continuerons de défendre l'OSCE. Et nous continuerons de défendre les fondements et les valeurs de notre sécurité européenne collective. C'est notre choix et c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 13

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU
DANEMARK, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE
LA FINLANDE, DE L'IRLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA
LITUANIE, DE LA NORVÈGE, DE LA POLOGNE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SUÈDE, DE LA TCHÉQUIE ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Madame la Secrétaire générale de l'OSCE,
Excellences,
Mesdames, messieurs,

L'Islande tient à remercier chaleureusement M. Bujar Osmani et nos hôtes de Macédoine du Nord pour avoir dirigé notre organisation pendant cette période incroyablement difficile. Nous remercions également notre Secrétaire générale, les chefs des institutions de l'OSCE et le personnel de l'Organisation.

Nous souhaitons également remercier Malte d'avoir accepté, à la dernière minute, l'immense responsabilité de présider notre Organisation en 2024, et nous assurons le ministre Ian Borg du plein soutien de l'Islande.

Monsieur le Président,

L'OSCE a été fondée pour protéger la paix et la sécurité et favoriser la justice et la coopération.

Pendant longtemps, notre Organisation a été une plateforme solide visant à renforcer le dialogue, la diplomatie, la coopération et la confiance mutuelle dans l'espace de l'OSCE. Elle a jeté les bases de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et de la coexistence pacifique.

Or nous apprenons, près de 50 ans après la signature de l'Acte final de Helsinki, que la Fédération de Russie a brutalement envahi un autre État participant de l'OSCE.

Depuis plus de 21 mois, la guerre d'agression illégale et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a causé des souffrances dévastatrices, des pertes humaines ainsi que des dommages et des destructions, sapant ainsi les fondements mêmes de l'architecture de sécurité européenne. La guerre d'agression de la Russie est une attaque directe contre le système multilatéral, les valeurs démocratiques et l'ordre international fondé sur des règles.

Je serai claire à cet égard : l'Islande continuera d'afficher une solidarité sans failles envers l'Ukraine face à l'agression brutale de la Russie, et elle se rangera aux côtés de ses alliés et partenaires pour soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

Monsieur le Président,

En outre, la Russie porte directement atteinte à cette même Organisation en bloquant le consensus sur des décisions d'une importance capitale pour son avenir et son fonctionnement.

Il est particulièrement inquiétant – mais aussi révélateur – de constater que les attaques de la Russie visent directement les institutions chargées de protéger et de promouvoir les valeurs démocratiques et les droits humains.

Et ce n'est pas tout : le retrait de la Russie du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et l'annulation de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont d'autres exemples du comportement agressif de la Russie visant à compromettre la sécurité européenne et mondiale.

Le comportement de la Russie est inacceptable et en contradiction flagrante avec les engagements de l'OSCE que chaque État participant représenté dans cette salle, y compris la Russie, a accepté de respecter.

Monsieur le Président,

Dans des moments comme celui-ci, il est de la plus haute importance d'instaurer une coopération multilatérale renforcée.

Nous ne devons pas reculer devant les défis auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de la guerre en Europe, des effets du changement climatique ou du recul de la démocratie.

Au contraire, nous devons nous opposer à cette spirale descendante et défendre sans relâche la démocratie, la liberté et la paix fondées sur la justice.

En tant que partie intégrante du système multilatéral, le fonctionnement efficace de cette Organisation relève de notre responsabilité commune – une responsabilité que nous devons tous prendre à cœur.

Je tiens à vous assurer que, pour sa part, l'Islande reste convaincue de la valeur de l'OSCE, de ses missions de terrain et de ses institutions indépendantes. Nous sommes pleinement résolus à continuer de soutenir l'ensemble de ses activités.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA
CROATIE, DE CHYPRE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DU PORTUGAL,
DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA
SERBIE, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUISSE, DE
LA TCHÉQUIE ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration sur les femmes, la paix et la sécurité au nom des 43 États participants suivants : Allemagne, Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchéquie, Ukraine, et mon propre pays, la Suède.

Nous tenons tout d'abord à réaffirmer notre engagement en faveur du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, dont le 23^e anniversaire a été célébré cette année. Le programme est une pierre angulaire de l'instauration d'une paix et d'une sécurité globales et durables dans l'espace de l'OSCE. L'Organisation, qui promeut la sécurité régionale, a joué, et continuera de jouer, un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Cette année a été marquée par le large soutien que les États participants continuent d'apporter à ce programme, et par notre capacité à tirer parti de l'OSCE en tant que plateforme. La Présidence de la Macédoine du Nord a organisé à Tetovo une conférence sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, un événement important qui a permis de partager les recommandations et les engagements relatifs au renforcement de l'intégration de la dimension de genre dans l'OSCE et toutes ses dimensions.

Nos trois présidences du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) ont en outre déployé des efforts inlassables pour continuer à mettre l'accent sur le rôle central de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies dans le mandat du FCS. Ces succès démontrent notre capacité à placer les femmes, la paix et la sécurité là où elles doivent être, c'est-à-dire au premier rang de nos priorités et de celles de l'OSCE.

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, l'importance et l'urgence de la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans notre espace restent manifestes. La communauté internationale a depuis longtemps reconnu l'impérieuse nécessité d'incorporer la dimension de genre dans la prévention des conflits, la résolution des conflits et la reconstruction après un conflit. Il est essentiel de comprendre et d'intégrer cette dimension pour faire face à l'impact disproportionné des conflits sur les femmes et les filles, dans toute leur diversité. Une telle situation se produit dans un contexte de recul général des droits des femmes et d'actions menées de concert par des acteurs hostiles pour mieux instrumentaliser le genre dans le cadre de tentatives visant à affaiblir le système international fondé sur des règles et à déstabiliser les démocraties. L'intégration de la dimension de genre dans la planification militaire, politique, humanitaire et diplomatique permet d'accroître l'efficacité des efforts de prévention des conflits, de répondre plus efficacement à ces enjeux et donc d'améliorer les résultats pendant et après les conflits.

Depuis le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, les femmes ukrainiennes ont été indispensables pour défendre courageusement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de leur pays. Elles ont également joué un rôle déterminant dans la reconstruction de son avenir tout en étant confrontées à des risques accrus de violence fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit. En outre, les efforts de l'Ukraine pour réviser son Plan d'action national en temps de guerre démontrent non seulement son engagement envers le programme découlant de la résolution 1325, mais aussi le rôle essentiel du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans la réponse aux dimensions de genre du conflit.

Nous devons remédier à la sous-représentation des femmes dans les secteurs politique, public et de la sécurité, en particulier aux postes de direction. L'inclusion à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes dans les forces de sécurité garantit une plus grande diversité des points de vue, contribue à l'innovation et améliore l'efficacité à tous les échelons de l'Organisation. Il est également bien établi que la participation significative des femmes aux processus de paix aboutit à des accords de paix plus inclusifs, plus efficaces et plus durables. Il est donc essentiel de supprimer les obstacles structurels et les causes sous-jacentes de la sous-représentation, en gardant à l'esprit les aspects intersectionnels.

Permettez-moi d'insister sur le fait que nous ne pouvons pas résoudre les défis qui se posent actuellement dans le monde sans la pleine participation des femmes, qu'il s'agisse de femmes soldats, de policières ou de défenseuses des droits de l'homme, ou encore de femmes bâtisseuses de paix et de leurs réseaux. Nous ne pouvons pas non plus parvenir à l'égalité des genres sans le soutien, l'engagement et la responsabilité des hommes. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions construire un monde plus équitable. Nous devons nous rappeler que l'égalité des genres n'est pas un avantage pour certains, mais un avantage commun pour tous.

Nous réaffirmons notre soutien à l'élaboration d'un Plan d'action de l'OSCE pour les femmes, la paix et la sécurité facilitant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et de ses résolutions ultérieures. En 2020, nous avons formulé des recommandations allant de l'élaboration de plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité à l'adoption de mesures visant à encourager et soutenir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques axées sur la participation pleine, égale et significative des femmes à la prévention des conflits, à la résolution des conflits et à la reconstruction après un conflit. Je joins la déclaration de 2020 à la version écrite de la présente déclaration et j'encourage les États participants à examiner ces recommandations et, si possible, à les mettre en œuvre.

Pour conclure, nous tenons à souligner que nous sommes résolus à déployer des efforts soutenus pour réaliser nos objectifs communs visant à assurer la participation pleine, égale, significative et en toute sécurité des femmes, notamment dans toutes les activités de l'OSCE.

Je vous remercie.

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU DANEMARK
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI,
DE SAINT-MARIN, DE LA SERBIE, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE, DE LA TCHÉQUIE
ET DE L'UKRAINE)**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 45 États participants suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne/Union européenne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, le Danemark.

Monsieur le Président,

L'année 2023 marque le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans laquelle il est considéré que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, les droits humains constituant la base d'un ordre mondial libre, juste et

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

pacifique. Les principes et les engagements de l'OSCE, ainsi que son concept de sécurité globale, en sont une bonne illustration.

Au cours des dernières décennies, nous avons accompli de grands progrès dans l'avancement des droits humains et des libertés fondamentales. Toutefois, ces dernières années, il est devenu plus évident que jamais que la lutte pour la liberté, l'égalité des genres, la justice et la démocratie est loin d'être terminée et que leur défense exige de notre part une vigilance de tous les instants et une action fondée sur des principes. Dans la région tout entière, l'espace de la société civile et des médias indépendants se rétrécit rapidement, aussi bien hors ligne qu'en ligne. On constate une augmentation alarmante du fanatisme et de la violence antisémites et antimusulmans dans l'espace de l'OSCE. La discrimination continue d'empêcher bon nombre de personnes de participer pleinement et utilement, sur un pied d'égalité, à nos sociétés. Et les manifestants pacifiques, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les acteurs des médias ne sont que trop souvent la cible de menaces et de violences.

La guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine, facilitée par le régime Loukachenko en Biélorussie, en est l'exemple le plus cruel et nous rappelle à tous que les droits humains et les libertés fondamentales figurent parmi les principales cibles d'un agresseur et que le respect de ces droits et de ces libertés est un préalable indispensable à une sécurité et une paix durables au sein des États participants et entre eux. Nous sommes consternés par les rapports indépendants, établis entre autres au titre du Mécanisme de Moscou de l'OSCE, dans lesquels il est fait état de graves violations des droits humains et de « schémas clairs de violations du droit humanitaire international par les forces russes » en Ukraine, notamment des assassinats ciblés de civils, des détentions illégales, des enlèvements, des transferts forcés et des déportations à grande échelle, ainsi que le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, y compris la violence sexuelle. Nous condamnons fermement ces violations et ces abus horribles des droits humains et ces atteintes au droit international humanitaire. Toutes ces allégations de violations du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits humains, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent faire l'objet d'une enquête approfondie en bonne et due forme. Les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président,

La reconnaissance du fait que le respect des droits humains et des libertés fondamentales fait partie intégrante de la sécurité globale est inscrite dans les principes directeurs de l'Acte final de Helsinki. Depuis ses tout débuts, cette Organisation a servi de plate-forme de premier plan pour la défense des libertés, de la dignité et de l'égalité de toutes les personnes qui vivent dans sa région. Nous continuerons de dénoncer les violations ou les abus des principes démocratiques, des droits humains et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains, de journalistes ou d'acteurs des médias menacés de représailles, notamment d'emprisonnement, pour le courageux travail qu'ils accomplissent, ou de répressions violentes de manifestants pacifiques aspirant à un changement démocratique. Nous continuerons de lutter pour les droits des femmes et des filles et de promouvoir l'égalité des genres. Nous ferons pression pour la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement ou emprisonnées parce qu'elles connaissent leurs droits et agissent en conséquence. Nous continuerons à faire pression pour éliminer la torture et autres mauvais traitements. Nous continuerons de soutenir les élections libres et équitables.

Nous promouvrons la tolérance et condamnerons les crimes de haine en enquêtant sur ces derniers et en poursuivant leurs auteurs. Nous nous élèverons contre les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes et la désinformation par des faits et promouvrons un monde où aucun individu n'est laissé pour compte ou pris pour cible pour ce qu'il est, pour qui il aime, pour son apparence ou pour ce qu'il croit ou dit.

Monsieur le Président,

La société civile est indissociable de la conscience de nos pays et un partenaire important dans la promotion des valeurs et des travaux de cette Organisation. Elle est un élément essentiel d'une démocratie ouverte, inclusive et florissante. Nous rendons hommage aux personnes et aux organisations de la société civile qui œuvrent sans relâche pour défendre notre attachement commun à la démocratie, aux droits humains et aux libertés fondamentales. Elles méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien. Nous remercions celles et ceux qui ont participé à la Conférence parallèle de la société civile le 29 novembre 2023.

Nous attachons un grand prix à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine en tant que plate-forme importante permettant aux États participants et à la société civile d'examiner ensemble la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière. En l'absence regrettable, cette année, de la Réunion, la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine a offert une nouvelle occasion précieuse d'échanger des vues avec la société civile. L'obstruction persistante de la Réunion est inacceptable. Il est important qu'elle se tienne l'année prochaine, et nous soutiendrons la présidence de 2014 dans les efforts qu'elle déploie à cette fin. Nous apprécions les institutions autonomes de l'OSCE et les félicitons de leurs efforts visant à promouvoir et protéger les droits humains en tant qu'éléments constitutifs primordiaux de sociétés pacifiques, inclusives et démocratiques. Leurs travaux, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont essentiels pour la promotion et l'avancement de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales ainsi que de l'état de droit dans notre région. Nombre de conflits y étant liés à l'incapacité de respecter les engagements pris dans la dimension humaine, ces efforts sont indispensables.

Tous les États participants ont déclaré catégoriquement que les engagements contractés dans la dimension humaine étaient un sujet de préoccupation directe et légitime de chacun d'entre eux et ne relevaient pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné. Nous continuerons de nous battre pour placer la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE au premier plan de notre travail au sein de cette Organisation pour le bien de tous ceux qui considèrent que l'espace de l'OSCE est leur chez-soi.

Pour terminer, nous tenons à remercier la Présidence de l'OSCE et le Président du Comité sur la dimension humaine qui, malgré des temps difficiles, œuvrent en notre nom au renforcement de la dimension humaine.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la réunion.

Merci.

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Tout d'abord, Monsieur l'Ambassadeur Djundev, cher Igor, merci. Merci à vous et au Ministre des affaires étrangères, M. Osmani, pour votre rôle de chef de file exceptionnel et, je pense qu'il n'est pas exagéré de le dire, pour les efforts herculéens que vous avez déployés pour que cette Organisation reste concentrée sur ses principes fondamentaux et pour votre détermination à ne pas perdre de vue l'essentiel. Vous avez dit au début de l'année que ce qui importe, ce sont les gens. C'est tout à fait exact et – avec tout le respect que je dois à tous les membres de ce Conseil – il ne s'agit pas seulement de nous, les diplomates. Il s'agit de personnes comme Tatyana et Oleksander. J'aurais aimé que tous les membres de ce Conseil prennent le temps de les écouter lors de la manifestation parallèle d'hier. Oleksander a décrit les conditions inhumaines de sa détention par les autorités russes – les humiliations, les sévices et les atteintes à sa dignité. La douleur irréversible qui est gravée dans sa mémoire et qu'il ne parviendra absolument jamais à effacer de son esprit. Ou encore le fait que le fils de Tatyana croupit toujours quelque part dans un goulag de filtration russe. Porté disparu et arraché à sa famille.

Chaque minute que nous passons à débattre des règles de procédure ou des aspects techniques de cette Organisation est une minute de moins que nous consacrons à parler de la souffrance de personnes comme Oleksander et Tatyana. Cette souffrance n'est pas abstraite. Elle est belle et bien réelle et se produit au moment même où nous parlons, en Ukraine. Filtration, torture, disparitions forcées. Tout cela se passe en ce moment même. Oui, il s'agit de l'Acte final de Helsinki et des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières. Mais il ne s'agit pas seulement de principes abstraits du droit international. Il s'agit de la vie et de la souffrance en temps réel d'enfants, de femmes et d'hommes qui sont pris pour cible simplement parce qu'ils sont ukrainiens.

Je pense que plus notre Organisation sera forte, plus nous pourrons contribuer – à notre manière – à soutenir l'Ukraine. Nous avons prouvé que nous pouvions changer la donne en utilisant le Mécanisme de Moscou pour attester des crimes de guerre commis à Boutcha. En faisant venir les victimes des camps de filtration pour qu'elles s'expriment lors de manifestations parallèles. En apportant un soutien psychologique aux enfants et aux familles, et en racontant leur histoire chaque semaine au Conseil permanent. Sur le plan bilatéral, nos pays peuvent soutenir l'Ukraine militairement ; au sein de ce Conseil, nous pouvons la soutenir moralement. À long terme, nous soutiendrons également la Russie car les principes

convenus à Helsinki et à Paris profiteront de fait à tous les citoyens de l'espace de l'OSCE, quelle que soit leur nationalité.

Nous remercions nos amis maltais d'avoir accepté d'assumer l'énorme responsabilité de défendre nos valeurs. Nous avons confiance en votre esprit d'initiative. Nous nous engageons à vous soutenir de notre mieux. Il y a tant à faire : encourager la paix dans le Caucase du Sud entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la désoccupation de la Géorgie. Soutenir la démocratie et l'état de droit en Moldavie et dans les Balkans occidentaux. Promouvoir la connectivité et le commerce en Asie centrale. Combattre l'antisémitisme et l'islamophobie. Nous savons que vous vous attaquerez à tout cela et à bien plus encore.

Madame la Secrétaire générale, chère Helga, nous apprécions grandement la façon dont vous dirigez cette Organisation et votre capacité à rassembler les dirigeants pour faire avancer de nouvelles initiatives audacieuses, comme la manifestation de haut niveau sur le changement climatique.

Monsieur le Directeur Mecacci, cher Matteo, votre Organisation est au cœur de nos valeurs communes – la défense des droits humains et le renforcement des institutions démocratiques.

Madame la Représentante pour la liberté des médias, chère Teresa, votre voix sur la liberté des médias est essentielle pour soutenir la démocratie dans notre région.

Monsieur le Haut-Commissaire, cher Kairat, vous savez à quel point les droits des minorités nationales sont essentiels à la paix, à la stabilité et à la démocratie, et nous continuerons à soutenir les travaux de votre Organisation.

Chers collègues, nous avons beaucoup de travail à faire. Vous pouvez compter sur les États-Unis pour défendre ensemble nos valeurs fondamentales. Plus nous sommes unis et forts, plus nous sommes en mesure de soutenir les principes que chacun d'entre nous s'est engagé en son temps à défendre.



Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DU
CHYPRE, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE
L'ESTONIE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE,
DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE,
DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA
LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE
MALTE, DE LA MOLDAVIE, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE,
DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE, DE
LA TCHÉQUIE ET DE L'UKRAINE)

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 43 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine, et la délégation de l'Union européenne.

Monsieur le Président, rappelant la Déclaration conjointe sur le soixante-quinzième anniversaire de l'Holodomor de 1932–1933, prononcée à la quinzième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, et la résolution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de 2008, nous commémorons le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Holodomor de 1932–1933 en Ukraine.

Pendant l'Holodomor, les politiques et les actes cruels du régime stalinien ont provoqué une famine de masse brutale et prolongée, tuant des millions d'innocents en Ukraine.

Nous honorons la mémoire des victimes de cette tragédie infligée au peuple ukrainien. Compte tenu de l'engagement pris par l'OSCE dans le Document de Copenhague de 1990 de « condamn[er] clairement et sans équivoque le totalitarisme », nous soulignons de nouveau l'importance de sensibiliser le public aux événements tragiques de notre passé commun, de promouvoir la tolérance et la non-discrimination, ainsi que de renforcer l'état de droit et le respect des droits humains et des libertés fondamentales afin de prévenir les tragédies humaines à l'avenir.

Nous prenons note des efforts entrepris ces dernières années en vue de sensibiliser le public sur l'Holodomor dans les États participants de l'OSCE ainsi qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Nous saluons l'adoption, le 1^{er} novembre 2007, de la résolution pertinente de l'UNESCO par 193 États membres. Nous sommes déterminés à prendre part aux manifestations pertinentes et invitons tous les États participants de l'OSCE à faire de même, compte tenu du rôle crucial que joue l'OSCE en vue de promouvoir le respect de la dignité et des droits humains.

Nous demandons instamment aux États participants de promouvoir la diffusion d'informations, de faire connaître l'Holodomor en Ukraine et de le commémorer en tant que chapitre sombre de l'histoire mondiale. Dire la vérité sur l'histoire, c'est honorer les victimes, reconnaître leurs souffrances et mettre en lumière l'héroïsme de ceux qui ont résisté à ces crimes totalitaires.

La commémoration favorise également l'établissement de la responsabilité des despotes dont les politiques sont à l'origine de catastrophes, au mépris de l'humanité des personnes concernées. Dans leurs cadres nationaux visant à promouvoir la mémoire et la connaissance sur cette tragédie, certains États participants ont reconnu l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine comme une famine provoquée par l'État, tandis qu'un certain nombre d'États participants ou leurs organes législatifs ont reconnu l'Holodomor comme un génocide.

Pendant des décennies, l'Holodomor, qui constitue un acte effroyable d'inhumanité, a été étouffé et nié par l'Union soviétique. Aujourd'hui, la Fédération de Russie tente toujours de faire l'apologie du stalinisme et de nier l'Holodomor et d'autres atrocités commises par le régime communiste, notamment en persécutant toutes les personnes et organisations qui ont cherché à dénoncer ces atrocités de l'ère soviétique. Nous exprimons notre vive inquiétude face à la répétition des actes inadmissibles du passé.

Aujourd'hui, le Kremlin tente à nouveau de soumettre le peuple ukrainien par la force. Il utilise à nouveau la nourriture comme une arme, non seulement contre l'Ukraine, mais aussi contre de nombreux pays dans le monde, en limitant les exportations alimentaires de l'Ukraine qui sont cruciales pour la sécurité alimentaire mondiale. Aujourd'hui, l'agression russe s'accompagne de méthodes stalinienne de campagnes de déshumanisation, d'atrocités de masse, de procédures de filtration cruelles, de transferts forcés et de déportations, y compris d'enfants, et de pratiques visant à nier, supprimer et punir les expressions de l'identité ukrainienne.

Tout cela vise à briser la volonté du peuple ukrainien et à soumettre l'État souverain de l'Ukraine. Nous réaffirmons notre engagement à faire en sorte que tous les responsables

rendent des comptes, dans l'intérêt de la justice et de la paix, ainsi que pour prévenir de telles atrocités et de tels abus.

Nous saluons les initiatives prises par l'Ukraine en vue de garantir l'approvisionnement alimentaire mondial, malgré les tentatives de la Fédération de Russie d'instrumentaliser la nourriture en restreignant les exportations alimentaires de l'Ukraine, ce qui compromet la sécurité alimentaire mondiale et menace les approvisionnements dont dépendent les populations du monde entier. Nous déplorons vivement le vol et la destruction par la Fédération de Russie de produits, de matériel et d'infrastructures agricoles ukrainiens, ainsi que les efforts déployés par la Fédération de Russie afin d'empêcher les denrées alimentaires ukrainiennes d'atteindre les populations les plus vulnérables à travers le monde.

Monsieur le Président, le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine nous rappelle avec force les dangers des régimes autocratiques. L'histoire de l'Holodomor nous rappelle également notre responsabilité collective de défendre la cause de l'humanité et notre respect commun de la vie humaine.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la réunion.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 18

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Outre les déclarations auxquelles le Canada s'est associé, je voudrais formuler quelques observations à titre national.

Je commencerai par remercier le Gouvernement de la Macédoine du Nord et, en particulier, le Ministre des affaires étrangères et la délégation du pays auprès de l'OSCE pour leur chaleureuse hospitalité au cours de la réunion du Conseil ministériel et des diverses réunions que vous avez organisées dans votre magnifique pays cette année.

Je voudrais renouveler les remerciements du Secrétaire parlementaire Oliphant au personnel de l'OSCE pour la créativité, la détermination et la résilience dont il a fait preuve afin de permettre à cette Organisation de continuer de s'acquitter de son mandat dans les circonstances difficiles auxquelles elle est confrontée. Et je voudrais adresser les mêmes remerciements à l'équipe de la délégation de la Macédoine du Nord à Vienne. Nous n'aurions pas pu avoir de meilleurs partenaires au cours de cette année semée d'obstacles et j'insiste en particulier sur ce point dans le cadre du rôle du Canada à la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Monsieur le Président,

Si l'Organisation a été confrontée cette année à de nombreux défis, la grande majorité des États participants s'est montrée extraordinairement unie sur les questions les plus importantes : la nécessité de respecter les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE ; le soutien des travaux du Secrétariat, des institutions autonomes et des missions de terrain ; l'importance de l'observation d'élections ; la nécessité de convenir d'un budget qui dote l'Organisation des ressources dont elle a besoin pour accomplir son mandat ; la tenue des réunions prescrites ; la nécessité de faire face à la menace existentielle posée par le changement climatique ; l'importance du renforcement des institutions démocratiques et des protections des droits humains ; et, c'est le plus urgent, la condamnation de la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine.

Cette communauté de vues et une volonté de dialoguer de bonne foi sur nos points de désaccord sont partagées par la quasi-totalité des États participants. Il y a, bien sûr, une exception notoire : la Fédération de Russie.

Par son invasion de grande envergure de l'Ukraine, la Russie a montré qu'elle rejetait totalement la Charte des Nations Unies et les engagements auxquels nous avons tous souscrit dans le cadre de l'OSCE. Par ses attaques incessantes contre des civils et des biens de caractère civil ainsi que par les atrocités qu'elle commet dans les zones occupées, elle a témoigné de son mépris pour les obligations qui lui incombent en matière de droits humains et de droit international humanitaire. Et la Fédération de Russie a malheureusement entraîné la Biélorussie dans son sillage en faisant non seulement d'elle une complice de son acte d'agression contre l'Ukraine, mais aussi de ses tentatives constantes de fragiliser cette Organisation de l'intérieur.

Le Canada se tient aux côtés de l'Ukraine alors qu'elle défend son indépendance, sa liberté et sa démocratie.

Le Canada prône également un multilatéralisme véritable.

L'OSCE a été créée au cours d'une ère de dissensions comme plate-forme pour trouver un terrain d'entente. L'Organisation est confrontée à des défis, mais nous restons convaincus qu'elle peut continuer de jouer un rôle important en apportant des avantages directs aux habitants de la région et en rétablissant l'architecture de sécurité euro-atlantique. Comme vous et votre excellente équipe l'avez prouvé si clairement, Monsieur le Président, l'important c'est les gens.

Dans ce contexte, nous avons hâte de travailler avec la Présidence maltaise en 2024. Nous ne doutons pas que Malte dirigera l'Organisation de manière avisée et en respectant et défendant les principes et les engagements fondamentaux de l'OSCE. Nous nous tiendrons à ses côtés dans ces efforts.

En conclusion, le Canada tient à vous remercier à nouveau, ainsi que toute l'équipe de la Présidence, pour les efforts extraordinaires que vous avez déployés cette année. Le Canada salue votre direction ferme et fondée sur des principes. Ayant exercé la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité durant ce trimestre, nous avons apprécié particulièrement cette étroite collaboration, et nous tenons à vous exprimer, à vous M. l'Ambassadeur Djundev, et à votre équipe remarquable, nos remerciements les plus sincères, notre respect et notre admiration.

Merci.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la réunion.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 19

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE,
DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN, DE LA RÉPUBLIQUE
KIRGHIZE ET DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN)

Réaffirmant notre attachement au développement de relations interétatiques amicales, égales et mutuellement bénéfiques dans l'espace euro-atlantique et eurasien et à l'idée d'établir une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne libre, équitable, démocratique, commune et indivisible, enracinée dans des principes convenus, des engagements partagés et des objectifs communs,

Soulignant la nécessité de préserver le rôle central de coordination de l'Organisation des Nations Unies dans les relations entre États et de continuer à renforcer le rôle primordial du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans la facilitation du règlement des problèmes internationaux,

Adhérent aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki, de la Déclaration commémorative d'Astana et d'autres documents de consensus de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Guidés par l'objectif commun d'assurer la coexistence harmonieuse des différents peuples et groupes ethniques, religieux et linguistiques dans l'espace euro-atlantique et eurasien, et reconnaissant leur droit indiscutable à la diversité et à l'identité civilisationnelles, culturelles, politiques, religieuses et idéologiques,

Compte tenu de l'inadmissibilité d'une politique d'exceptionnalisme, de domination, d'imposition aux peuples de paradigmes culturels et de valeurs qui leur sont étrangers, et compte tenu également de l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains,

Guidés par la nécessité de défendre et de respecter le principe fondamental d'une sécurité égale et indivisible, selon lequel aucun État, groupe d'États ou organisation ne peut revendiquer une responsabilité première dans le maintien de la paix et de la stabilité, ni renforcer sa sécurité aux dépens de celle des autres,

Nous affirmons qu'il est important de préserver l'OSCE en tant qu'instance régionale opérant sur la base de la règle du consensus et du principe de l'égalité souveraine des États, dans l'intérêt du renforcement de la sécurité et du développement de la coopération entre les États participants.

Nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer l'efficacité de l'OSCE, de rechercher des thèmes unificateurs et d'éviter la pratique du « deux poids, deux mesures » ainsi que les déséquilibres géographiques et thématiques dans ses activités.

Nous pensons qu'il est important de respecter les Règles de procédure et les autres décisions des organes décisionnels de l'OSCE et d'adhérer aux principes d'impartialité, de transparence et de responsabilité.

Nous préconisons l'adoption d'un programme constructif, l'ouverture à la discussion des questions et des défis les plus difficiles et un engagement en faveur d'un dialogue pragmatique non idéologique pour résoudre les problèmes de sécurité communs, ce qui nécessite en particulier de se concentrer sur les points suivants :

- Conjuguer les efforts pour lutter sur un pied d'égalité contre les défis et les menaces transnationaux contemporains, principalement le terrorisme et l'extrémisme internationaux, la criminalité organisée, les migrations illégales, la prolifération des armes de destruction massive, les menaces pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains ;
- Renforcer une coopération mutuellement bénéfique pour relever les défis économiques et environnementaux dans l'espace de l'OSCE, élargir la coopération, sans protectionnisme ni discrimination, dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce, de l'investissement, de l'éducation, de la santé publique, de l'agriculture et du tourisme, renforcer la connectivité et garantir les droits sociaux, économiques et culturels des citoyens ;
- Respecter la diversité des modèles civilisationnels, culturels et historiques des États participants de l'OSCE ;
- Protéger les droits humains et les libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et respecter inconditionnellement l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales et des autres groupes ethniques ;
- Intensifier la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur la race, l'ethnie, la langue, le genre et la religion, dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation et de la science, et contre l'idéologie de la supériorité d'une race, d'une religion ou d'une nationalité sur les autres ainsi que les manifestations d'antisémitisme, de christianophobie, d'islamophobie, de xénophobie, de nationalisme agressif et de néo-nazisme ;

- Préserver et défendre la liberté de circulation des citoyens et des contacts humains, la libre circulation des biens et des capitaux sans clivages idéologiques et politiques ; stimuler la création d'un espace ouvert, équitable et non discriminatoire favorisant un développement sans protectionnisme, sanctions unilatérales et autres types de pression ;
- S'associer aux efforts visant à maintenir un espace mondial de l'information ouvert et sûr fondé sur les principes du pluralisme et de la liberté d'expression, et exempt de discours de haine et de manipulation de l'opinion publique.

D'autres États participants de l'OSCE et partenaires pour la coopération peuvent souscrire à la présente déclaration.

Je demande que le texte de la présente déclaration commune soit joint au journal de la réunion du Conseil ministériel.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 20

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président en exercice,
Madame la Secrétaire générale,
Chers collègues,

Permettez-moi de faire quelques commentaires sur l'issue des discussions de Skopje.

Je tiens tout d'abord à remercier la Macédoine du Nord, qui a assumé la Présidence en exercice de l'OSCE, mais aussi, à titre personnel, le Ministre Bujar Osmani ainsi que son équipe pour l'organisation efficace de cet important événement annuel de l'OSCE et l'hospitalité offerte. Nous estimons que l'échange d'opinions qui a eu lieu dans un contexte actuel très difficile a été très fructueux, malgré les avis et les évaluations contraires formulés par un certain nombre d'États participants, ce qui était prévisible. Nous n'en ferons pas une tragédie. Nous avons toujours souligné que le dialogue est utile dans toutes les situations, d'autant que notre Organisation a été créée pour cela.

Le processus de Helsinki a été conçu et développé en partant, notamment, de la conviction commune que le socle de la sécurité sur le continent européen repose sur le respect mutuel des intérêts des États, l'égalité souveraine des États et la recherche collective de réponses aux nouveaux défis qui menacent la stabilité globale. L'OSCE a été une partie intégrante de l'identité de la grande Europe et continue de l'être. Le nom même de notre Organisation en témoigne.

Malheureusement, au cours des dernières décennies, les efforts des pays de l'alliance occidentale ont nui à l'OSCE, qui a considérablement perdu son potentiel et traverse une grave crise d'identité. Je suis sûr que chacun des États représentés ici aimerait considérer que l'Organisation est un outil utile pour la poursuite de ses intérêts. Il est normal qu'il en soit ainsi, à condition que les intérêts des autres soient pris en compte. La recherche de cet équilibre doit sous-tendre l'action future de l'OSCE au profit de tous les États participants sans exception.

On constate qu'un nouvel ordre mondial, plus juste et plus démocratique, est en train de se former sous nos yeux. De nouveaux centres d'influence économique, culturelle et civilisationnelle gagnent rapidement du terrain. Des tâches communes dans toutes les

dimensions de la sécurité nous attendent dans l'espace de l'OSCE. Les menaces que représentent le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains n'ont pas disparu. Beaucoup de travail reste à faire dans la dimension économique et environnementale. De nombreux problèmes subsistent dans le domaine des libertés et des droits linguistiques, éducatifs et religieux. Nous sommes prêts à travailler ensemble si l'OSCE peut revenir sur la voie du dialogue ouvert et honnête, surmonter la propension à la confrontation et à la poursuite d'intérêts étroits de certains groupes, et démontrer qu'elle est prête à coopérer sur un pied d'égalité dans le respect inconditionnel de la règle fondamentale du consensus.

Nous sommes certains que Malte, qui assumera la Présidence en exercice de l'OSCE en 2024, œuvrera dans le strict respect du mandat existant et sera en mesure de rétablir la culture du dialogue diplomatique et des consultations intensives. Nous sommes convaincus que la Secrétaire générale, Helga Schmid, apportera à la Présidence maltaise tout le soutien nécessaire.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la réunion du Conseil ministériel.

Nous vous remercions de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC(30).JOUR/Corr.1
30 November–1 December 2023
Annex 21

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 9 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA POLOGNE, DE MALTE ET
DE LA FINLANDE)

La Macédoine du Nord, la Pologne, Malte et la Finlande, représentant les présidences précédente et actuelle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que les présidences à venir pour 2024 et 2025, reconnaissent que la situation dans l'espace de l'OSCE a évolué négativement depuis février 2022, ce qui influe directement sur la sécurité européenne et le travail de l'OSCE. Nous soutenons fermement l'Ukraine dans son droit de choisir librement son avenir et condamnons une fois de plus l'usage de la force par la Fédération de Russie, qui porte l'entière responsabilité de sa guerre contre l'Ukraine.

Nous appelons la Russie à mettre fin immédiatement à sa guerre contre l'Ukraine et à retirer intégralement et sans condition toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Alors que l'OSCE s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, les États participants doivent réaffirmer leur attachement aux principes auxquels ils ont tous souscrit dans ce document historique et qu'ils ont confirmés à maintes reprises depuis lors. La poursuite de la guerre de la Russie contre l'Ukraine constitue une menace fondamentale pour notre Organisation et la sécurité européenne. Cette guerre a violé gravement l'ordre international fondé sur des règles, y compris les principes fondateurs de l'OSCE, et entrave le bon fonctionnement de l'Organisation. L'OSCE existe pour produire des résultats pour les gens et nous devons préserver sa fonctionnalité et son efficacité. Il est de notre devoir de défendre les principes de l'OSCE et son rôle sans pareil d'organisation de sécurité régionale créée pour prévenir les conflits, instaurer une sécurité globale et promouvoir les droits humains et la démocratie en s'appuyant sur l'état de droit. En période de crise, la direction de l'OSCE continuera à soutenir et à protéger les fonctions essentielles de l'Organisation ainsi qu'à conduire le processus permettant aux États participants de résoudre les questions institutionnelles et de faire face aux menaces pour la sécurité auxquelles l'espace de l'OSCE est confronté actuellement. Ce faisant, les valeurs et les engagements de l'Organisation ne sauraient être compromis.

Nous pleurons les milliers de vies innocentes perdues dans la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine. Nous déplorons les souffrances généralisées que cette guerre a

causées au peuple ukrainien, ainsi que les tensions et l'instabilité qu'elle a infligées à notre région et à notre Organisation. Nous soutenons les efforts visant à faire en sorte que les responsables de tous les crimes commis dans le cadre de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine rendent compte de leurs actes et que justice soit faite. À l'approche du dixième anniversaire de l'annexion illégale de la péninsule de Crimée par la Russie, nous n'accepterons pas l'annexion illégale de régions de l'Ukraine par la Fédération de Russie, y compris la République autonome de Crimée. Le non-usage de la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que la protection des droits humains et des libertés fondamentales, sont des piliers essentiels de l'OSCE qui ne doivent jamais être ébranlés.

Nous appelons la Biélorussie à cesser de faciliter la guerre que la Russie continue de mener contre l'Ukraine. Nous restons déterminés à parvenir à une paix globale, juste et durable, fondée sur le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et réaffirmons notre soutien à la formule de paix présentée par le Président Zelensky. Dans le cadre de nos efforts collectifs, nous devons chercher à renouveler la confiance et la coopération entre les États participants, ce qui ne peut se faire qu'en rétablissant le respect des principes de l'Acte final de Helsinki et de tous les engagements de l'OSCE.

Nous considérons que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins particuliers sont les plus vulnérables en période de conflit et doivent bénéficier d'une protection appropriée. Nous dénonçons toute tentative d'intimider et de terroriser les civils par des attaques ciblées contre les infrastructures civiles. Nous condamnons en outre l'enlèvement et la déportation de civils, y compris d'enfants, ainsi que l'emprisonnement politique arbitraire. Nous exigeons de la Fédération de Russie qu'elle libère immédiatement les trois membres du personnel de l'OSCE toujours détenus à Donetsk et à Louhansk. Nous exigeons également la restitution des biens de l'OSCE qui ont été saisis illégalement et retirés de leurs entrepôts respectifs.

Nous condamnons la destruction du barrage de Kakhovka, qui a provoqué une catastrophe écologique dans le sud de l'Ukraine. De tels actes sont injustifiables et nous demandons que leurs auteurs en soient tenus responsables. La protection de l'environnement est un élément clé de l'approche globale de la sécurité propre à l'OSCE et nous demandons à tous les États participants de respecter leurs engagements en la matière. En détruisant les infrastructures portuaires civiles et les installations de stockage de céréales de l'Ukraine, en bloquant la côte ukrainienne de la mer Noire et en perturbant le transit autorisé dans les mers territoriales et les voies navigables de l'Ukraine, la Russie aggrave la crise alimentaire mondiale. Nous réaffirmons que la Russie ne doit pas utiliser l'approvisionnement alimentaire mondial comme une arme de guerre. Nous considérons que la sûreté nucléaire est un élément essentiel de notre sécurité commune et demandons à la Russie de rendre le contrôle de la centrale nucléaire de Zaporijia aux autorités civiles ukrainiennes.

Nous saluons la résilience de la société et du peuple ukrainiens et nous félicitons de leur attachement aux principes de l'Organisation. L'OSCE se tient aux côtés du peuple ukrainien et félicite ses États participants qui ont fourni un abri aux réfugiés ukrainiens, dispensé une éducation à leurs enfants et leur ont donné accès à des services sociaux des plus nécessaires. Nous nous félicitons du travail accompli dans le cadre du programme de soutien de l'OSCE à l'Ukraine. L'Organisation restera pleinement engagée en Ukraine, à la fois

pendant que la guerre se poursuit et au cours du relèvement après-guerre. Nous sommes conscients de la nécessité pour l'OSCE d'apporter une réponse multiforme à la crise.

À la lumière de la guerre que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine, nous réaffirmons que l'OSCE dispose des outils nécessaires pour recueillir des preuves afin de contribuer aux enquêtes sur les violations présumées des droits humains et du droit international humanitaire y compris les crimes de guerre éventuels. Divers déploiements d'experts dans le cadre du Mécanisme de Moscou de l'OSCE ont permis d'élaborer des rapports des plus importants et servi de plate-forme pour l'établissement des responsabilités.

Nous avons conscience que les effets de contagion de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, tels que le déplacement de civils, et les changements dynamiques survenus dans le paysage de la sécurité, ont affecté la République de Moldavie et, par la suite, le processus de règlement transnistrien. Nous félicitons les parties de leur engagement en faveur d'une résolution pacifique des questions en suspens, dans le cadre des structures existantes, et saluons le rôle déterminant joué par la Mission de l'OSCE en Moldavie dans ce processus.

Nous réaffirmons que nous soutenons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous notons l'importance des Discussions internationales de Genève, coprésidées par l'Union européenne, l'OSCE et l'Organisation des Nations unies, pour traiter les conséquences du conflit de 2008 en Géorgie, et nous félicitons que trois cycles de ce format de négociation aient pu se tenir en 2023. Nous notons que le 59^e cycle des Discussions internationales de Genève se tiendra les 5 et 6 décembre dans le but d'examiner des questions stratégiques et humanitaires essentielles, comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu en six points, et d'obtenir des résultats pour les populations touchées par le conflit. Nous saluons également le travail accompli dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti, facilité par l'OSCE et la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie, et appelons à la reprise sans délai des réunions dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des incidents de Gali.

Nous encourageons la poursuite du dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et soulignons que le dialogue et la diplomatie devraient être les seuls moyens de régler les désaccords et les différends. Le recours à la force est inacceptable pour surmonter les différends, et nous demandons aux parties de mener des négociations de bonne foi afin de conclure les accords nécessaires pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. Nous soulignons que l'OSCE possède l'expérience, les compétences et les outils permettant de contribuer à la poursuite du dialogue et à la mise en œuvre de mesures de confiance.

Nous estimons qu'un règlement à long terme des conflits et une paix durable ne pourront être obtenus que par la coopération dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et au-delà. Nous sommes conscients et restons convaincus de la valeur d'une coopération efficace avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques, qui soutiennent les travaux que nous menons en vue de relever les défis mondiaux. Une collaboration étroite ainsi qu'un dialogue honnête et permanent sont indispensables pour instaurer la confiance mutuelle et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. Nous nous réjouissons de poursuivre et d'approfondir notre bonne coopération.

Nous nous félicitons des décisions prises tout au long de la réunion du Conseil ministériel en ce qui concerne la présidence pour 2024 ainsi que les quatre plus hauts postes de direction de l'Organisation. Nous estimons qu'un mandat clair pour la prochaine présidence est indispensable pour l'avenir de notre Organisation et pour le renforcement de sa stabilité. Nous saluons les efforts déployés en vue de trouver une solution acceptable. Nous regrettons que la Russie et la Biélorussie aient fait obstruction à ce processus et leur demandons d'agir à l'avenir de manière responsable et dans l'intérêt de notre Organisation.

Nous rappelons que tous les États participants ont adhéré à l'OSCE en tant que plateforme de dialogue paneuropéen fondé sur des valeurs et des principes communs auxquels ils ont tous souscrit. Nous réaffirmons notre plein respect de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE, à commencer par l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. L'OSCE est unique par sa portée géographique et en tant qu'outil essentiel pour assurer un dialogue sur un pied d'égalité concernant les questions de sécurité européenne. Nous recommandons vivement l'utilisation de cette enceinte pour régler les différends et les conflits.

Enfin, nous félicitons l'Organisation qui continue à remplir ses fonctions essentielles, en fournissant une plate-forme de dialogue et en accomplissant un travail indispensable sur le terrain. Nous sommes conscients que nous nous trouvons à la croisée des chemins de l'histoire, non seulement pour notre Organisation, mais aussi pour la sécurité et la stabilité en Europe. Nous devons aux générations futures la possibilité de grandir dans un monde libre, démocratique et pacifique. Ce n'est qu'en rétablissant la paix et la sécurité dans notre région que nous pourrions véritablement respecter les principes énoncés dans les documents fondateurs et revenir à un dialogue constructif.

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 9 b) de l'ordre du jour

**LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU FORUM
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA MACÉDOINE DU
NORD, PRÉSIDENT DE LA TRENTIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

En ma qualité de Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai l'honneur de vous informer des activités qu'il a menées en 2023.

Pour l'élaboration de la présente lettre, je me suis concertée avec les présidences du FCS en 2023, à savoir la Bosnie-Herzégovine et la Bulgarie. Au cours de l'année, nous avons œuvré en étroite coopération afin d'assurer la continuité et l'efficacité du programme de travail du Forum.

Pour la deuxième année consécutive, le FCS est confronté dans ses travaux à une situation en matière de sécurité et à des tensions géopolitiques sans précédent dues à la guerre injustifiée et non provoquée que la Russie a lancée contre l'Ukraine le 24 février 2022. La guerre menée contre l'Ukraine continue d'avoir une incidence négative sur l'ensemble de l'architecture de sécurité en Europe et au-delà, mettant en péril le concept de sécurité coopérative propre à l'Organisation. Face à cette situation de sécurité et aux défis actuels sans précédent en la matière, le FCS s'est employé, en étroite coordination avec le Président du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, à préserver son mandat. Les trois présidences du FCS n'ont cessé de souligner le rôle joué par le Forum dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la démocratie ainsi que de promouvoir son dialogue sur la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE.

En faisant en sorte que le FCS reste une importante plate-forme d'échange d'informations et de vues sur les aspects politico-militaires de la sécurité entre les États participants de l'OSCE, il a été possible, outre les échanges sur la guerre contre l'Ukraine que

1 Comporte des corrections apportées à la traduction.

nous avons eus au titre du point de l'ordre du jour « Déclarations générales » du FCS, d'organiser 12 dialogues de sécurité².

Les trois présidences du FCS ont souligné l'importance de la lutte contre les mines et contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de stocks de munitions conventionnelles (SMC), chacune d'entre elles ayant organisé un Dialogue de sécurité sur ces sujets, dans le contexte de l'Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine), du renforcement des capacités (Bulgarie) et de l'impact sur les enfants (Canada).

Les trois présidences du FCS ont insisté sur l'importance du droit international humanitaire compte tenu des conflits en cours dans la région, en se fondant sur les normes et les principes énoncés dans le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Depuis le dernier Conseil ministériel de l'OSCE, certains États participants ont pris plusieurs initiatives destinées à soutenir la mise en œuvre des engagements politico-militaires dans le domaine de l'échange d'informations sur le Code de conduite en mettant à jour le questionnaire facultatif sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Afin de sensibiliser davantage à la thématique des enfants dans les conflits armés, le Groupe des Amis a élaboré un nouveau questionnaire facultatif à ce sujet.

Dans le souci de faire mieux connaître les effets destructeurs des guerres et leurs conséquences ainsi que d'en élargir la compréhension, le FCS et le Conseil permanent ont examiné, au cours de deux séances communes, les importants thèmes du lien entre sécurité et environnement (sous la présidence bulgare du FCS) et des impacts de la guerre sur la santé mentale (sous la présidence canadienne du FCS).

Les trois présidences du FCS ont organisé des dialogues de sécurité – dont l'un dans le cadre d'une séance commune du FCS et du Conseil permanent (sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine) – sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité vers une participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux concernant les questions de sécurité dans l'espace de l'OSCE. Tout au long de l'année, les présidences du FCS ont apporté leur soutien à l'édition 2023 du programme OSCE de formation à la paix et la sécurité donnant droit à des bourses et qui permet à des jeunes, en particulier des femmes, de participer de façon constructive aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE.

2 Thèmes des dialogues de sécurité organisés en 2023 : les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles en Europe du Sud-Est ; le Code de conduite de l'OSCE et le secteur de la sécurité ; la lutte antimines ; *une séance commune du FCS et du Conseil permanent consacrée à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité ; les perspectives en matière de sécurité dans la région de la mer Noire ; le renforcement des capacités dans le domaine de la lutte antimines humanitaire ; le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (droit international humanitaire, sociétés militaires et de sécurité privées) ; la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité ; *une séance commune du FCS et du Conseil permanent sur la sécurité et l'environnement ; la lutte antimines (l'accent étant mis sur les effets sur les enfants) : les femmes et la paix et la sécurité ; *une séance commune du FCS et du Conseil permanent consacrée aux impacts de la guerre sur la santé mentale.

Sous les présidences de la Bosnie-Herzégovine et de la Bulgarie, le FCS a concentré ses travaux sur la sécurité régionale en Europe du Sud-Est et dans la région de la mer Noire, respectivement.

La détérioration de la confiance entre les États participants a affecté les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Malgré les efforts déployés par les présidences du FCS en 2023, trois des 15 dialogues de sécurité proposés n'ont pas eu lieu du fait qu'un État participant n'a pas approuvé l'ordre du jour de ces séances. Les présidences respectives du Forum ont choisi d'organiser, avec le soutien de la Troïka du FCS, des activités parallèles consacrées à l'intérêt des initiatives sous-régionales pour la maîtrise des armements et le droit international humanitaire, l'accent ayant été mis sur les responsabilités du commandement militaire et l'intégrité de l'information dans la sphère militaire.

Les échanges d'informations militaires se sont poursuivis à un rythme soutenu, bien que certains États participants aient décidé de ne pas échanger d'informations du tout ou de ne pas les communiquer à tous les États participants compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité. Le développement du système de gestion de l'information et des rapports de l'OSCE (iMARS) a progressé grâce à des efforts visant à élargir l'accès des États au réseau de communication de l'Organisation et à installer des chargeurs de données afin d'alimenter quotidiennement le système iMARS avec les informations entrantes.

Le FCS a continué de soutenir les travaux menés par l'OSCE dans la dimension politico-militaire de la sécurité concernant l'assistance pratique en matière de contrôles des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). Par les projets d'assistance qu'elle a menés en 2023, l'OSCE a continué d'apporter un soutien constant dans ces domaines. En 2023, l'OSCE a géré un portefeuille de 19 projets d'assistance, d'une valeur de 52 millions d'euros, qui lui ont permis de fournir une large assistance technique adaptée dans tout son espace. Plusieurs projets visent à assurer la gestion des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité par la mise à niveau de l'infrastructure, du matériel et de l'équipement des sites de stockage, ainsi que la création de laboratoires chargés de l'analyse chimique de la stabilité des SMC et de leur surveillance. Le soutien des efforts de lutte contre le trafic illicite d'ALPC dans tout l'espace de l'OSCE a constitué un élément essentiel des projets. Un soutien considérable a été fourni à l'Asie centrale pour lutter contre la menace et le risque que posent le trafic d'ALPC et de SMC en provenance d'Afghanistan et pour renforcer la sécurité physique des SMC. Des progrès constants ont également été accomplis dans toute l'Europe du Sud-Est. Des informations supplémentaires et des précisions concernant les différents projets d'assistance menés dans le domaine des ALPC et des SMC sont disponibles en permanence sur le portail dédié aux ALPC (<https://salw.osce.org/>).

En 2023, 30 pour cent de femmes et 70 pour cent d'hommes en moyenne ont participé aux séances plénières du FCS et aux réunions de coordination des points de contact pour les questions politico-militaires. Parmi les intervenants qui ont donné leurs avis d'experts dans le cadre des dialogues de sécurité et/ou des activités parallèles, 38 pour cent étaient des femmes et 62 pour cent des hommes.

En 2023, la situation en matière de sécurité a empêché le FCS d'organiser ses réunions annuelles. Malgré tous leurs efforts, les présidences sont parvenues chacune à la

conclusion qu'il n'y avait pas d'accord sur la conduite de ces réunions compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité. En l'absence de réunion annuelle, une séance d'information informelle sur les projets de l'OSCE concernant les ALPC et les SMC a été organisée à l'intention des États participants, des partenaires pour la coopération, du Secrétariat de l'Organisation et des opérations de terrain. À défaut de consensus à propos du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, un dialogue de sécurité du FCS consacré spécialement à ce thème a été organisé au cours de la deuxième session.

Les présidences du FCS ont salué le travail du Centre de prévention des conflits qui a élaboré des modules introductifs et d'apprentissage approfondi en ligne sur des questions intéressant le FCS destinés à systématiser le transfert de connaissances sur, entre autres, les échanges d'informations militaires, le Document de Vienne et les mesures de confiance et de sécurité, les ALPC et les SMC, la maîtrise des armes conventionnelles et le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. À ce jour, plus de 1 000 participants, dont plus de 350 femmes de 48 États participants, ont pris part à ce programme. Cette excellente ressource est disponible en anglais et en russe à l'intention des délégués des États participants et des partenaires pour la coopération à Vienne, des points de contact nationaux dans leurs capitales et du personnel des centres de vérification.

En 2023, le Forum a été, malheureusement, le témoin du retrait d'un État Partie du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, suivi de la suspension du Traité par une grande majorité d'États Parties. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe est l'un des piliers du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements.

En conclusion, le Forum pour la coopération en matière de sécurité reste déterminé à servir d'importante plate-forme de dialogue et de prise de décisions dans la première dimension, offrant aux États participants une enceinte pour débattre de questions de sécurité politico-militaire, soulever des préoccupations en matière de sécurité et se tenir responsables les uns les autres du respect des principes de l'OSCE et de la mise en œuvre de leurs engagements.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/23
25 January 2023

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCISION N° 1/23
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Décide que la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Skopje les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.

MC.DEC/1/23
25 January 2023
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus concernant la décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, la Fédération de Russie suppose que la Macédoine du Nord, en tant que pays accueillant cette manifestation, ainsi que tous les pays de transit, prendront des mesures exhaustives pour que les représentants de tous les États participants de l'OSCE sans exception, quel que soit le niveau politique qu'ils choisiront eux-mêmes, puissent se rendre à Skopje. Cela signifie qu'il n'y aura aucune discrimination en ce qui concerne la composition des délégations nationales, ni aucun empêchement à ce que les membres des délégations se rendent au lieu du Conseil ministériel par les moyens de leur choix, y compris par des vols spéciaux. À cet égard, nous prenons note des déclarations du Président en exercice de l'OSCE selon lesquelles la Macédoine du Nord fera tous les efforts nécessaires à cette fin.

Nous soulignons qu'une mauvaise application des documents de l'OSCE régissant la convocation du Conseil ministériel empêchera l'adoption de toute décision et de tout document lors de la réunion.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et figure dans le journal de la séance du Conseil permanent. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC.DEC/2/23/Corr.1¹
1 December 2023

FRENCH
Original : ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 2/23
PRÉSIDENCE DE L'OSCE EN 2024

Le Conseil ministériel,

Se félicitant que Malte soit disposée à assumer la présidence de l'OSCE en 2024,

Décide que Malte exercera la présidence de l'Organisation en 2024.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction des pièces jointes 1 et 5.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation maltaise :

« Monsieur le Président,
Distingués collègues,

Je voudrais commencer par vous remercier, vous Bujar, et les distingués représentants des États participants, d'avoir placé votre confiance en Malte pour assumer la Présidence en 2024.

Dans des circonstances sans aucun précédent, Malte a accédé à votre requête. Nous avons accepté d'assumer ce rôle vital car nous continuons de croire fermement en cette OSCE, en sa pertinence et au principe du consensus qui est sa raison d'être depuis sa création en 1975. Et ce principe reste le fondement sur lequel reposent nos entreprises communes et nos responsabilités partagées.

Nous sommes heureux que l'OSCE, en tant que communauté, ait pu parvenir à un consensus, même s'il est intervenu tardivement. C'est la démonstration de notre ambition collective de sauver notre Organisation et de la mettre sur la voie qui lui permettra de se développer à nouveau pour le bien-être de tous.

Monsieur le Président,

Nous sommes des plus reconnaissants à l'Estonie de sa candidature. À l'instar de l'Union européenne, Malte a soutenu fermement la candidature de l'Estonie. Ce pays respecte les engagements de l'OSCE et remplit tous les critères nécessaires pour exercer la Présidence de l'Organisation. Nous regrettons que la candidature de l'Estonie n'ait pas recueilli le consensus nécessaire. Pour nous, l'Estonie reste un partenaire solide, pertinent et fiable.

Monsieur le Président,

Malte assume son rôle de Présidence en 2024 avec une détermination absolue.

Depuis notre indépendance il y a 60 ans, en 1964, la politique étrangère de Malte a toujours reposé sur un système de convictions inébranlables en s'attachant à respecter les

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

obligations et principes internationaux. Géographiquement positionnée au cœur de la Méditerranée, Malte s'est depuis toujours donnée pour mission de bâtir des passerelles, de faciliter les contacts et de favoriser la coopération.

C'est un moment historique pour mon pays, alors que nous nous apprêtons à présider cette auguste organisation pour la toute première fois. Nous sommes honorés mais aussi humbles devant les responsabilités et les fonctions qui nous attendent.

Pour nous acquitter de notre rôle, nous dépendons de l'étroite coopération et du soutien de tous les États participants afin d'exécuter le mandat de l'OSCE et de revenir à nos valeurs partagées dans le plein respect de nos principes et engagements convenus.

Comme l'exprime si bien la devise de votre Présidence – “Ce qui compte, c'est les gens” – il est primordial d'œuvrer à améliorer, intensifier et consolider nos relations afin de surmonter la méfiance pour le bien de tous et de rétablir la confiance.

Merci. »

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 2

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision sur la présidence de l'OSCE en 2024, les États-Unis tiennent à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis se félicitent de la nomination de Malte à la présidence en 2024. Nous remercions ce pays d'avoir accepté d'assumer la présidence de l'OSCE en ces temps difficiles. Nous sommes convaincus que Malte exercera une présidence fondée sur des principes et veillera à maintenir l'efficacité de l'OSCE au cours de l'année à venir.

Nous nous félicitons également que l'Estonie ait exprimé sa volonté de diriger l'Organisation et envisageons avec intérêt la possibilité d'une future présidence.

Nous notons que cette décision a été prise à la toute dernière minute, ce qui ne devrait pas être le cas. Nous tenons à rappeler à une délégation qu'elle s'est engagée à nommer une présidence "en règle générale deux ans avant le début de son mandat".

Nous nous réjouissons à la perspective de soutenir Malte de toutes les manières possibles lorsqu'elle assumera la présidence.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et au journal de la réunion. »

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 3

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président,

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2024, le Royaume-Uni souhaite faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni se félicite de la nomination de Malte et lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement des tâches liées à sa présidence en 2024. Nous nous félicitons en particulier que Malte ait accepté de répondre à la demande de ses États participants partenaires de prendre cet engagement important à un stade aussi tardif. Nous lui apportons tout le soutien du Royaume-Uni pour se préparer à la présidence et exercer cette fonction. Nous encourageons les autres pays à faire de même.

Le Royaume-Uni remercie la présidence actuelle, exercée par la Macédoine du Nord, pour les efforts sincères qu'elle a déployés au cours de l'année écoulée pour tenter de trouver une solution à cette question.

Nous avons fermement soutenu la candidature de l'Estonie. Le Royaume-Uni note avec regret que deux États participants n'ont pas pu se rallier au consensus sur cette candidature. L'Estonie aurait été une présidence compétente et fondée sur des principes ; elle pourrait encore l'être à l'avenir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de ce jour. »

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 4

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation norvégienne (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Moldavie, de Monaco, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je m'exprime au nom des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Géorgie, Islande, Lichtenstein, Moldavie, Monaco, Royaume-Uni, Suisse, Ukraine, et de mon propre pays, la Norvège, à propos de la décision relative à la Présidence de l'OSCE en 2024. À cet égard, nous souhaitons faire la déclaration ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Nos délégations approuvent cette décision et remercient la présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la recherche d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous remercions vivement Malte d'avoir consenti à préserver l'intégrité fonctionnelle de l'OSCE en acceptant d'assumer la présidence en 2024. Ce geste démontre la détermination et la capacité de ce pays, et nous nous engageons à lui apporter tout notre soutien dans ses efforts. Nous approuvons pleinement la nomination de Malte à la présidence de l'OSCE en 2024 et nous nous réjouissons à la perspective d'établir des relations fructueuses et de coopération au cours de son mandat.

Nous regrettons vivement que la Russie et la Biélorussie aient fait obstacle à la candidature de l'Estonie à la présidence de l'OSCE en 2024. Nous pensons que l'Estonie aurait assumé une présidence de l'OSCE fiable et fondée sur des principes. Nous nous félicitons qu'elle ait exprimé sa volonté de diriger l'Organisation.

Le principe du consensus fait partie de l'ADN de l'OSCE et constitue le fondement des décisions prises en collaboration. Dans notre quête d'une prise de décision concertée, nous devons rester vigilants face à l'utilisation abusive du principe de consensus à des fins unilatérales, ce qui érode le fondement même de notre confiance mutuelle et de notre coopération ».

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision sur la Présidence de l'OSCE en 2024, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

L'Union européenne s'est associée au consensus sur l'adoption de cette décision et adresse ses remerciements à la Présidence de la Macédoine du Nord pour les efforts dévoués qu'elle a déployés en vue de favoriser le consensus sur des questions urgentes concernant l'efficacité de l'OSCE.

Nous remercions Malte d'avoir accepté de se proposer à la dernière minute pour préserver la fonctionnalité de l'Organisation et assumer les responsabilités de la Présidence de l'OSCE en 2024. Nous nous félicitons que Malte se soit engagée à défendre les valeurs et les principes de l'Organisation. À cet égard, l'Union européenne apporte son soutien sans réserve à la candidature de Malte à la présidence de l'OSCE en 2024 et se réjouit à la perspective de coopérer de manière étroite et constructive au cours de son mandat.

Nous sommes une nouvelle fois profondément déçus de constater que ce sont les deux mêmes États participants, à savoir la Russie et son complice dans sa guerre d'agression permanente contre l'Ukraine, la Biélorussie, qui ont bloqué la candidature de l'Estonie à la présidence de l'OSCE en 2024. L'Union européenne n'a jamais cessé de soutenir la candidature de l'Estonie et est convaincue que ce pays assurerait une présidence fiable et fondée sur des principes.

Nous réaffirmons que tous les États participants ont la responsabilité de faciliter et de ne pas entraver les décisions nécessaires à l'efficacité de l'OSCE en utilisant la règle du consensus comme une arme.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction.

La Macédoine du Nord², le Monténégro², l'Albanie², l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine², pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel, ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration. »

2 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 6

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation arménienne :

« Monsieur le Président,

La délégation de la République d'Arménie souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE à propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2024.

Nous tenons à remercier Malte d'avoir exprimé sa volonté d'assumer la direction de cette Organisation en cette période difficile. Nous reconnaissons qu'il n'a pas été facile de prendre cette décision dans les circonstances actuelles. La volonté de Malte de fournir ses capacités de direction et son assistance précieuses pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'OSCE est très appréciée et pleinement appuyée par l'Arménie.

Nous sommes prêts à nous engager de manière constructive et à soutenir Malte dans l'accomplissement de son mandat en 2024.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et qu'elle figure dans le journal de la réunion.

Je vous remercie. »

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 3/23
RECONDUCTION DANS SES FONCTIONS
DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'OSCE

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision qu'il a prise à sa troisième réunion, tenue à Stockholm en 1992, de créer le poste de Secrétaire général, sa Décision n° 15/04 du 7 décembre 2004 sur le rôle du Secrétaire général de l'OSCE, sa Décision n° 18/06 du 5 décembre 2006 sur le renforcement supplémentaire de l'efficacité des structures exécutives de l'OSCE et sa Décision n° 3/08 du 22 octobre 2008 sur les périodes de service du Secrétaire général de l'OSCE,

Réaffirmant qu'il est nécessaire que la Secrétaire générale de l'OSCE s'acquitte de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'OSCE ainsi qu'à son mandat de Secrétaire générale de l'Organisation,

Considérant que le mandat de l'actuelle Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} Helga Maria Schmid, prend fin le 3 décembre 2023,

Décide que, à titre de mesure exceptionnelle temporaire visant à assurer un niveau de direction indispensable pour l'OSCE lorsqu'une nomination pour la période habituelle n'est pas possible, M^{me} Helga Maria Schmid continuera d'exercer ses fonctions de Secrétaire générale de l'OSCE jusqu'au 3 septembre 2024.

1 Comporte une correction apportée à la traduction de la pièce jointe 2.

MC.DEC/3/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 1

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision relative à la prorogation du mandat de la Secrétaire générale de l'OSCE, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat de la Secrétaire générale Helga Schmid. Tout en nous associant au consensus sur cette décision, qui est une mesure temporaire exceptionnelle visant à assurer la continuité de la direction de l'OSCE, nous pensons que le mandat aurait dû faire l'objet d'une prorogation régulière de trois ans. Cette décision ne constitue pas un précédent pour de futures nominations ou prolongations du mandat du/de la Secrétaire général(e).

Nous soutenons les travaux du/de la Secrétaire général(e) et du Secrétariat de l'OSCE. Nous rappelons que le/la Secrétaire général(e) tire son autorité des décisions collectives des États participants et agit sous la direction de la Présidence en exercice. Il/elle est responsable de l'administration de l'OSCE et est chargé(e), entre autres, d'agir en tant que représentant(e) de la Présidence en exercice et de la soutenir dans toutes les activités visant à réaliser les objectifs de l'OSCE.

Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme modifiant le mandat de la Secrétaire générale ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

Pour finir, les États-Unis soulignent que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, engagements et décisions de cette dernière et que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de la réunion.

Je vous remercie, Monsieur le Président. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la prorogation du mandat de la Secrétaire générale, la Fédération de Russie souligne le caractère exceptionnel de cette décision, qui ne dégage pas le chef de cette structure exécutive de l'OSCE de sa responsabilité de se conformer strictement à son mandat tel qu'il a été approuvé par les États participants de l'Organisation.

Il est entendu que la Présidence maltaise entrante lancera sans tarder, au début de l'année 2024, une procédure de concours visant à pourvoir le poste en question.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et incluse dans le journal de la réunion d'aujourd'hui ».

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision relative à la prorogation du mandat de la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} Helga Maria Schmid, l'UE souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

L'UE soutient sans réserve la prorogation des mandats des titulaires des quatre plus hauts postes de direction. Cette démarche est garante du bon fonctionnement de l'Organisation et de son approche globale de la sécurité, en particulier en ces temps difficiles, marqués par la guerre d'agression que la Russie continue de mener contre l'Ukraine.

L'UE se félicite de la prorogation du mandat de M^{me} Helga Maria Schmid. Nous soutenons sans réserve le travail de la Secrétaire générale et du Secrétariat de l'OSCE.

Toutefois, nous regrettons profondément que, du fait de la position d'un État participant, le consensus ait été bloqué à la fois pour un renouvellement de trois ans, tel que prévu dans les Règles de procédure, et pour une prorogation d'un an proposée par la Présidence comme solution de compromis.

Nous considérons qu'une prorogation de neuf mois est une mesure exceptionnelle qui ne permet pas d'assurer la continuité nécessaire et un niveau essentiel de saine gestion. Nous soulignons que cette mesure ne crée, en aucun cas, un précédent pour l'avenir.

Nous invitons tous les États participants à reconnaître qu'il importe d'assurer la continuité de l'OSCE sous une direction forte, en particulier lorsque ses principes, ses engagements et ses valeurs sont plus déterminants que jamais pour notre sécurité commune.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion.

La Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine¹, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; et l'Andorre souscrivent à cette déclaration. »

1 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je prends la parole au nom des pays ci-après – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Norvège, Suisse et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, le Canada – à propos de la décision sur la reconduction dans ses fonctions de la Secrétaire générale de l'OSCE, M^{me} Helga Schmid. Dans ce contexte, nous souhaitons faire, au titre du paragraphe IV.1A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la déclaration interprétative suivante :

Nos délégations approuvent cette décision et expriment de nouveau leur gratitude à la Présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle moteur exceptionnel qu'elle a joué en forgeant un consensus sur des questions d'importance primordiale, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux dirigeants actuels des structures exécutives et à leur témoigner notre confiance. Notre position est depuis longtemps que nous sommes favorables au renouvellement intégral des quatre mandats pour une durée de trois ans.

Nous déplorons profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un renouvellement pour trois ans. Dans un esprit de coopération, nous soutenons la prorogation actuelle plus courte à titre de mesure temporaire et exceptionnelle, mais elle ne saurait être considérée en aucune manière comme créant un précédent pour de futures décisions relatives à la direction de l'Organisation.

Le principe du consensus, qui conditionne l'OSCE, forme le fondement de nos décisions prises en collaboration. Nous devons nous prémunir contre son utilisation abusive au profit d'intérêts individuels, étant donné que cela nuit à notre confiance partagée et notre coopération.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration à la décision et de l'inclure dans le journal de la réunion. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la reconduction dans ses fonctions de la Secrétaire générale de l'OSCE, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1(A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la reconduction de la Secrétaire générale de l'OSCE dans ses fonctions et lui souhaite plein succès. Nous apprécions particulièrement sa volonté de continuer d'exercer ce rôle important – et ce à un stade aussi tardif. Nous lui offrons le plein soutien du Royaume-Uni et encourageons les autres à en faire autant.

Le Royaume-Uni regrette que cette décision ait été adoptée en tant que mesure exceptionnelle temporaire.

Toutefois, nous notons que cette décision, aux côtés de celles concernant la nouvelle présidence et d'autres fonctions de direction, soutient la prévisibilité et la stabilité de l'OSCE en des temps particulièrement difficiles.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/23
NOMINATION DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil ministériel,

Rappelant la Charte de Paris de 1990 et la décision qu'il a prise à sa deuxième réunion à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Réaffirmant qu'il est nécessaire que le Directeur du BIDDH s'acquitte de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'OSCE ainsi qu'au mandat du Bureau.

Considérant que le mandat de l'actuel Directeur du BIDDH, M. Matteo Mecacci, prend fin le 3 décembre 2023.

Décide que, à titre de mesure exceptionnelle temporaire visant à assurer un niveau de direction indispensable pour le BIDDH lorsqu'une nomination pour la période habituelle n'est pas possible, M. Matteo Mecacci continuera d'exercer ses fonctions de Directeur du BIDDH jusqu'au 3 septembre 2024.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction des pièces jointes 1 et 2.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat du Directeur du BIDDH, Matteo Mecacci. Nous nous sommes associés au consensus sur cette décision en tant que mesure exceptionnelle temporaire prise dans le souci d'assurer la continuité de la direction de l'OSCE, mais cette prorogation aurait dû être de la durée habituelle de trois ans. Cette décision ne crée pas de précédent pour les futures nominations du Directeur du BIDDH ou prorogations de son mandat.

Nous respectons pleinement l'autonomie du BIDDH et soutenons ses travaux. Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie du Directeur du BIDDH ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

En conclusion, les États-Unis soulignent que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation et que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la prorogation du mandat du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la Fédération de Russie souligne le caractère exceptionnel de cette décision, qui ne dégage pas le chef de cette structure exécutive de l'OSCE de sa responsabilité de se conformer strictement à son mandat tel qu'il a été approuvé par les États participants de l'Organisation.

Il est entendu que la Présidence maltaise entrante lancera sans tarder, au début de l'année 2024, une procédure de concours visant à pourvoir le poste en question.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et incluse dans le journal de la réunion. »

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision relative à la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), M. Matteo Mecacci, l'UE souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

L'UE soutient sans réserve la prorogation des mandats des titulaires des quatre plus hauts postes de direction. Cette démarche est garante du bon fonctionnement de l'Organisation et de son approche globale de la sécurité, en particulier en ces temps difficiles, marqués par la guerre d'agression que la Russie continue de mener contre l'Ukraine.

L'UE se félicite de la prorogation du mandat de M. Matteo Mecacci. Nous soutenons sans réserve le travail du Directeur du BIDDH et du Bureau.

Toutefois, nous regrettons profondément que, du fait de la position d'un État participant, le consensus ait été bloqué à la fois pour un renouvellement de trois ans, tel que prévu dans les Règles de procédure, et pour une prorogation d'un an proposée par la Présidence comme solution de compromis.

Nous considérons qu'une prorogation de neuf mois est une mesure exceptionnelle qui ne permet pas d'assurer la continuité nécessaire et un niveau essentiel de saine gestion. Nous soulignons que cette mesure ne crée, en aucun cas, un précédent pour l'avenir.

Nous invitons tous les États participants à reconnaître qu'il importe d'assurer la continuité de l'OSCE sous une direction forte, en particulier lorsque ses principes, ses engagements et ses valeurs sont plus déterminants que jamais pour notre sécurité commune.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion.

La Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine¹, pays candidats : la Géorgie, pays candidat potentiel ; et l'Andorre souscrivent à cette déclaration. »

1 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je prends la parole au nom des pays ci-après – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Norvège, Suisse et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, le Canada – à propos de la décision sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, M. Matteo Mecacci. Dans ce contexte, nous souhaitons faire, au titre du paragraphe IV.1A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la déclaration interprétative suivante :

Nos délégations approuvent cette décision et expriment de nouveau leur gratitude à la Présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle moteur exceptionnel qu'elle a joué en forgeant un consensus sur des questions d'importance primordiale, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux dirigeants actuels des structures exécutives et à leur témoigner notre confiance. Notre position est depuis longtemps que nous sommes favorables au renouvellement intégral des quatre mandats pour une durée de trois ans.

Nous déplorons profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un renouvellement pour trois ans. Dans un esprit de coopération, nous soutenons la prorogation actuelle plus courte à titre de mesure temporaire et exceptionnelle, mais elle ne saurait être considérée en aucune manière comme créant un précédent pour de futures décisions relatives à la direction de l'Organisation.

Le principe du consensus, qui conditionne l'OSCE, forme le fondement de nos décisions prises en collaboration. Nous devons nous prémunir contre son utilisation abusive au profit d'intérêts individuels, étant donné que cela nuit à notre confiance partagée et notre coopération.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration à la décision et de l'inclure dans le journal de la réunion. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1(A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la reconduction du Directeur dans ses fonctions et lui souhaite plein succès. Nous apprécions particulièrement sa volonté de continuer d'exercer ce rôle important – et ce à un stade aussi tardif. Nous lui offrons le plein soutien du Royaume-Uni et encourageons les autres à en faire autant.

Le Royaume-Uni regrette que cette décision ait été adoptée en tant que mesure exceptionnelle temporaire.

Toutefois, nous notons que cette décision, aux côtés de celles concernant la nouvelle présidence et d'autres fonctions de direction, soutient la prévisibilité et la stabilité de l'OSCE en des temps particulièrement difficiles.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »

MC.DEC/4/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 6

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation arménienne :

« Monsieur le Président,

La délégation de la République d'Arménie tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1(A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE à propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative à la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

Motivée par l'intérêt de l'Organisation et consciente de l'importance de préserver le fonctionnement et l'intégrité de l'OSCE et de ses institutions, ainsi que leur capacité à poursuivre les travaux qu'elles ont été chargées d'accomplir, la République d'Arménie s'associe au consensus étant entendu que le dysfonctionnement et les lacunes des institutions ne seront plus tolérés, et que la direction du BIDDH mettra à profit cette période pour corriger les défaillances dans l'exécution de son mandat.

Nous invitons instamment la Présidence entrante, Malte, à mettre à profit cette prorogation pour publier l'avis de vacance du poste de Directeur/Directrice du BIDDH en temps voulu afin de permettre aux États participants de nommer un(e) Directeur/Directrice sous la direction duquel/de laquelle le BIDDH apporterait des contributions essentielles à la construction d'un avenir plus sûr pour notre région en protégeant et en promouvant les droits humains, conformément à son mandat.

Je vous prie de joindre la présente déclaration interprétative à la décision adoptée et de l'inclure dans le journal de la réunion.

Merci. »

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 5/23
RECONDUCTION DANS SES FONCTIONS DU HAUT-COMMISSAIRE
DE L'OSCE POUR LES MINORITÉS NATIONALES

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision de créer un poste de Haut-Commissaire pour les minorités nationales prise au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992,

Réaffirmant qu'il est nécessaire que le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales s'acquitte de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'Organisation ainsi qu'à son mandat de Haut-Commissaire,

Considérant que le mandat de l'actuel Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Kairat Abdrakhmanov, prend fin le 3 décembre 2023,

Décide que, à titre de mesure exceptionnelle temporaire visant à assurer un niveau de direction indispensable de l'institution du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales lorsque qu'une nomination pour la période habituelle n'est pas possible, M. Kairat Abdrakhmanov continuera d'exercer ses fonctions de Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales jusqu'au 3 septembre 2024.

1 Comporte une correction apportée à la traduction de la pièce jointe 3.

MC.DEC/5/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 1

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision sur la nomination du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN), les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat du Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Kairat Abdrakhmanov. Nous nous sommes associés au consensus sur cette décision, qui est une mesure exceptionnelle temporaire visant à assurer la continuité de la direction de l'OSCE, mais cette prorogation aurait dû être de la durée habituelle de trois ans. Cette décision ne crée pas de précédent pour les futures nominations ou prorogations du mandat du Haut-Commissaire pour les minorités nationales.

Nous respectons pleinement l'autonomie du Haut-Commissaire pour les minorités nationales et soutenons ses travaux. Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie ou restreignant les activités du Haut-Commissaire pour les minorités nationales dans l'exercice de son mandat.

En conclusion, les États-Unis soulignent que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation et que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de la réunion. »

MC.DEC/5/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 2

ENGLISH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus relatif à la prorogation du mandat du Haut-Commissaire pour les minorités nationales, la Fédération de Russie souligne le caractère exceptionnel de cette décision, qui ne dégage pas le chef de cette structure exécutive de l'OSCE de sa responsabilité de se conformer strictement à son mandat tel qu'il a été approuvé par les États participants de l'Organisation.

Il est entendu que la Présidence maltaise entrante lancera sans tarder, au début de l'année 2024, une procédure de concours visant à pourvoir le poste en question.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et incluse dans le journal de la réunion. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, pays assumant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision sur la prorogation des fonctions du Haut-Commissaire pour les minorités nationales, M. Kairat Abdrakhmanov, l'UE souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

L'UE soutient pleinement la décision de proroger les mandats des quatre plus hauts postes de direction. Cette décision garantit le bon fonctionnement de l'Organisation et son approche globale de la sécurité, surtout dans cette période difficile marquée par la guerre d'agression permanente de la Russie contre l'Ukraine.

L'UE se félicite de la prorogation du mandat de M. Kairat Abdrakhmanov. Nous soutenons pleinement les travaux du Haut-Commissaire pour les minorités nationales.

Cependant, nous regrettons profondément que la position d'un État participant ait bloqué le consensus en faveur d'un renouvellement de trois ans, tel qu'il est prévu par les Règles de procédure, ainsi que d'une prorogation d'un an proposée par la Présidence comme solution de compromis.

Nous considérons qu'une prorogation de neuf mois est une mesure exceptionnelle qui ne permet pas d'assurer la continuité nécessaire des activités de l'OSCE et un niveau indispensable de bonne administration. Nous insistons sur le fait que cette décision ne crée pas de précédent pour l'avenir.

Nous appelons tous les États participants à reconnaître l'importance d'assurer la continuité des activités de l'OSCE sous une direction forte, en particulier lorsque ses principes, ses engagements et ses valeurs sont plus essentiels que jamais pour notre sécurité commune.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion.

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

La Macédoine du Nord², le Monténégro², l'Albanie², l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine², pays candidats, la Géorgie, pays candidat potentiel ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration. »

2 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je m'exprime au nom des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Monaco, Monténégro, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Ukraine et de mon propre pays, le Canada, à propos de la décision sur la reconduction des fonctions du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Kairat Abdrakhmanov. Dans ce contexte, nous souhaitons faire, au titre du paragraphe IV.1A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la déclaration interprétative suivante :

Nos délégations approuvent cette décision et expriment de nouveau leur gratitude à la Présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle moteur exceptionnel qu'elle a joué en parvenant à un consensus sur des questions d'importance primordiale, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre confiance à l'égard de la direction actuelle des structures exécutives. Nous sommes depuis longtemps favorables au renouvellement intégral des quatre mandats pour une durée de trois ans.

Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un renouvellement pour trois ans. Dans un esprit de coopération, nous soutenons la prorogation actuelle, plus courte, qui est une mesure adoptée à titre temporaire et exceptionnel mais qui ne saurait être considérée comme créant un précédent pour de futures décisions relatives à la direction de l'Organisation.

Le principe du consensus, qui est essentiel pour l'OSCE, sert de fondement aux décisions que nous prenons en collaboration. Nous devons nous prémunir contre son utilisation abusive au profit d'intérêts individuels car cette pratique nuit à notre confiance mutuelle et à notre coopération.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la prorogation des fonctions du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la prorogation des fonctions du Haut-Commissaire de l'OSCE et lui souhaite beaucoup de succès. Nous apprécions particulièrement sa volonté de continuer d'exercer ce rôle important et ce, à un stade aussi tardif. Nous lui offrons le plein soutien du Royaume-Uni et encourageons les autres à en faire autant.

Le Royaume-Uni regrette que cette décision ait été adoptée en tant que mesure exceptionnelle temporaire.

Nous notons cependant que cette décision, aux côtés de celles qui concernent la nouvelle présidence et d'autres fonctions de direction, contribue à la prévisibilité et à la stabilité de l'OSCE en des temps particulièrement difficiles.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC.DEC/6/23
1 December 2023

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 6/23
RECONDUCTION DANS SES FONCTIONS DE LA REPRÉSENTANTE
DE L'OSCE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Le Conseil ministériel,

Rappelant la Décision n° 193 du Conseil permanent, en date du 5 novembre 1997, sur la création d'un poste de représentant de l'OSCE pour la liberté des médias,

Réaffirmant qu'il est nécessaire que la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias s'acquitte de ses fonctions en se conformant pleinement aux principes, engagements et décisions de l'Organisation ainsi qu'au mandat de ladite Représentante,

Considérant que le mandat de l'actuelle Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, M^{me} Teresa Ribeiro, prend fin le 3 décembre 2023,

Décide que, à titre de mesure exceptionnelle temporaire visant à assurer un niveau de direction indispensable de l'institution du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias lorsqu'une nomination pour la période habituelle n'est pas possible, M^{me} Teresa Ribeiro continuera d'exercer ses fonctions de Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias jusqu'au 3 septembre 2024.

MC.DEC/6/23
1 December 2023
Attachment 1

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision sur la nomination de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis se félicitent de la prorogation du mandat de la Représentante pour la liberté des médias, Maria Teresa Ribeiro. Nous nous sommes associés au consensus sur cette décision en tant que mesure exceptionnelle temporaire prise dans le souci d'assurer la continuité de la direction de l'OSCE, mais cette prorogation aurait dû être de la durée habituelle de trois ans. Cette décision ne crée pas de précédent pour les futures nominations du/de la Représentant(e) pour la liberté des médias ou prorogations de son mandat.

Nous respectons pleinement l'autonomie du/de la Représentant(e) pour la liberté des médias et soutenons ses travaux. Malheureusement, ces dernières années, des pressions ont été exercées par certains États participants en vue d'affaiblir les institutions autonomes de l'OSCE et de réduire leurs ressources. Rien dans la présente décision ne saurait être interprété comme diminuant l'autonomie du/de la Représentant(e) pour la liberté des médias ou restreignant ses activités dans le plein exercice de son mandat.

En conclusion, les États-Unis soulignent que ce sont les États participants de l'OSCE qui ont adopté les principes, les engagements et les décisions de l'Organisation et que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de les mettre en œuvre.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion.

Merci, Monsieur le Président. »

MC.DEC/6/23
1 December 2023
Attachment 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'associant au consensus sur la prorogation du mandat de la Représentante pour la liberté des médias, la Fédération de Russie souligne le caractère exceptionnel de cette décision, qui ne dégage pas la cheffe de cette structure exécutive de l'OSCE de sa responsabilité de se conformer strictement à son mandat tel qu'il a été approuvé par les États participants de l'Organisation.

Il est entendu que la Présidence maltaise entrante lancera sans tarder, au début de l'année 2024, une procédure de concours visant à pourvoir le poste en question

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et incluse dans le journal de la réunion. »

MC.DEC/6/23
1 December 2023
Attachment 3

FRENCH
Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision relative à la prorogation du mandat de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, M^{me} Teresa Ribeiro, l'UE souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation :

L'UE soutient sans réserve la prorogation des mandats des titulaires des quatre plus hauts postes de direction. Cette démarche est garante du bon fonctionnement de l'Organisation et de son approche globale de la sécurité, en particulier en ces temps difficiles, marqués par la guerre d'agression que la Russie continue de mener contre l'Ukraine.

L'UE se félicite de la prorogation du mandat de M^{me} Teresa Ribeiro. Nous soutenons sans réserve le travail de la Représentante pour la liberté des médias.

Toutefois, nous regrettons profondément que, du fait de la position d'un État participant, le consensus ait été bloqué à la fois pour un renouvellement de trois ans, tel que prévu dans les Règles de procédure, et pour une prorogation d'un an proposée par la Présidence comme solution de compromis.

Nous considérons qu'une prorogation de neuf mois est une mesure exceptionnelle qui ne permet pas d'assurer la continuité nécessaire et un niveau essentiel de saine gestion du Bureau de la Représentante pour la liberté des médias. Nous soulignons que cette mesure ne crée, en aucun cas, un précédent pour l'avenir.

Nous invitons tous les États participants à reconnaître qu'il importe d'assurer la continuité de l'OSCE sous une direction forte, en particulier lorsque ses principes, ses engagements et ses valeurs sont plus déterminants que jamais pour notre sécurité commune.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion.

La Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹, l'Albanie¹, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine¹, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; et l'Andorre souscrivent à cette déclaration. »

1 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

MC.DEC/6/23
1 December 2023
Attachment 4

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Canada (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je prends la parole au nom des pays ci-après – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Norvège, Suisse et Ukraine, ainsi que de mon propre pays, le Canada – à propos de la décision sur la reconduction dans ses fonctions de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, M^{me} Teresa Ribeiro. Dans ce contexte, nous souhaitons faire, au titre du paragraphe IV.1A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE, la déclaration interprétative suivante :

Nos délégations approuvent cette décision et expriment de nouveau leur gratitude à la Présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle moteur exceptionnel qu'elle a joué en forgeant un consensus sur des questions d'importance primordiale, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux dirigeants actuels des structures exécutives et à leur témoigner notre confiance. Notre position est depuis longtemps que nous sommes favorables au renouvellement intégral des quatre mandats pour une durée de trois ans.

Nous déplorons profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un renouvellement pour trois ans. Dans un esprit de coopération, nous soutenons la prorogation actuelle plus courte à titre de mesure temporaire et exceptionnelle, mais elle ne saurait être considérée en aucune manière comme créant un précédent pour de futures décisions relatives à la direction de l'Organisation.

Le principe du consensus, qui conditionne l'OSCE, forme le fondement de nos décisions prises en collaboration. Nous devons nous prémunir contre son utilisation abusive au profit d'intérêts individuels, étant donné que cela nuit à notre confiance partagée et notre coopération.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre la présente déclaration à la décision et de l'inclure dans le journal de la réunion. »

MC.DEC/6/23
1 December 2023
Attachment 5

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la reconduction dans ses fonctions de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, le Royaume-Uni tient à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1(A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni s'associe au consensus sur la reconduction de la Représentante de l'OSCE dans ses fonctions et lui souhaite plein succès. Nous apprécions particulièrement sa volonté de continuer d'exercer ce rôle important – et ce à un stade aussi tardif. Nous lui offrons le plein soutien du Royaume-Uni et encourageons les autres à en faire autant.

Le Royaume-Uni regrette que cette décision ait été adoptée en tant que mesure exceptionnelle temporaire.

Toutefois, nous notons que cette décision, aux côtés de celles concernant la nouvelle présidence et d'autres fonctions de direction, soutient la prévisibilité et la stabilité de l'OSCE en des temps particulièrement difficiles.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de la réunion. »